

Budget 2012
du ministère de la Culture
et de la Communication

Conférence de presse de Frédéric Mitterrand,
ministre de la Culture et de la Communication
mercredi 28 septembre 2011

contact presse

Département
de l'information et de
la communication
Service de presse
Tél. : 01 40 15 74 71
service-presse@culture.gouv.fr





PRÉSENTATION GÉNÉRALE

p3	1. Les chiffres clés 2012
p4	2. Les grandes orientations du budget pour 2012
p8	3. Focus 2007-2012
p10	4. Le tableau de synthèse

Programme PATRIMOINES

p12	5. Fiche introductive
p15	6. Les monuments historiques
p16	7. L'architecture
p18	8. Les musées
p21	9. Les archives
p22	10. L'archéologie

Programme CRÉATION

p23	11. Fiche introductive
p25	12. Le spectacle vivant
p27	13. Les arts plastiques

Programme TRANSMISSION DES SAVOIRS

p29	14. Fiche introductive
p31	15. L'enseignement supérieur
p33	16. La culture partagée
p35	17. Les crédits de fonctionnement et les emplois du ministère

p36 Programme RECHERCHE CULTURELLE ET CULTURE SCIENTIFIQUE

Programme LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES

p38	18. Le livre et la lecture
p41	19. La musique enregistrée et les industries culturelles

Programmes MÉDIAS

p43	20. Les aides à la presse
p47	21. L'audiovisuel public
p51	22. Les radios associatives

p52 LE SOUTIEN AU CINÉMA, À L'AUDIOVISUEL ET AU MULTIMÉDIA

p56 LA POLITIQUE EN FAVEUR DU NUMÉRIQUE

p58 LE SOUTIEN DU MINISTÈRE À L'OUTRE-MER

LES CHIFFRES CLÉS 2012

+ 1,4 % pour l'audiovisuel public

+ 0,9 % BUDGET CULTURE ET COMMUNICATION

+ 2,9 % budget de la mission Culture (hors personnel)

263 M€ pour le livre et la lecture

376 M€ restauration et entretien des monuments historiques

+ 4,3 % pour l'enseignement supérieur

+ 4,6 % pour les musées

814 M€ pour les DRAC

+ 6,3 % pour la création

719 M€ pour le spectacle vivant, dont 347 M€
pour le fonctionnement des structures (+ 3,5 M€)

+ 7,6 % pour la photographie

54 M€ pour l'Outre-mer



LES GRANDES ORIENTATIONS

EN 2012, LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION BÉNÉFICIE D'UN BUDGET QUI PROGRESSE DE 0,9 % POUR S'ÉLEVER À PLUS DE 7,4 MILLIARDS D'EUROS, TÉMOIGNANT AINSI DE L'EFFORT DU GOUVERNEMENT EN FAVEUR DES SECTEURS CULTURELS.

Cette enveloppe se répartit de la manière suivante :

- les crédits de la mission Culture, hors dépenses de personnel, s'élèvent à 2,09 Md€, soit une progression de 2,9 % ;
- les crédits destinés aux dépenses de personnel, y compris pensions, s'établissent à 644 M€, en progression de 1,6 % ;
- les crédits du programme Recherche culturelle se montent à 124 M€, soit une réduction de 0,7 % ;
- les crédits destinés au livre, aux industries culturelles et aux médias sont stables, à 4,6 Md€, hors prise en compte de l'effort exceptionnel en faveur du passage à la télévision tout numérique.

Il convient de préciser qu'au sein de cette enveloppe, les moyens des DRAC sont consolidés à hauteur de 814 M€ (+ 0,6 %). Une attention particulière est, en outre, accordée aux politiques menées Outre-mer (54 M€ en 2012).

A ces crédits s'ajoute le produit des taxes affectées aux établissements, en particulier le Centre national du cinéma et de l'image animée et l'Institut national d'archéologie préventive, estimé à 845 M€ en 2012, **portant le montant des moyens mobilisés en faveur de la culture à 8,3 Md€.**

Ainsi, alors que des coupes sont opérées dans les budgets culturels de la plupart des partenaires européens de la France – dont l'Italie, la Grande-Bretagne, l'Espagne et les Pays-Bas, **le budget du ministère de la Culture et de la Communication est sanctuarisé en 2012, témoignant de l'attention portée par le Gouvernement aux secteurs culturels.**

Tout en poursuivant ses efforts de modernisation, le ministère de la Culture et de la Communication bénéficie d'un budget qui accompagne la mise en œuvre de ses priorités.

■ **La mise en valeur du patrimoine : un effort confirmé, avec une attention particulière portée aux régions (871 M€)**

Les moyens destinés aux monuments historiques sont consolidés à hauteur de 376 M€, soit un niveau légèrement supérieur à 2011. La part consacrée à l'entretien est confortée à 15 %. Le rééquilibrage entre Paris et les régions est poursuivi puisque lesancements de nouveaux chantiers concernent à plus de 66 % les régions, soit 3 points de plus qu'en 2011.



Les crédits mobilisés en faveur des musées et des acquisitions progressent de 4,6 %, pour atteindre 401 M€. 2012 est marquée par deux grands projets : la création de la Maison de l'Histoire de France, pour laquelle 10 M€ en crédits de paiement (CP) et 30 M€ en autorisations d'engagement (AE) sont prévus, et la fin du chantier du Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MUCEM), qui ouvrira ses portes en 2013. Le plan musées, doté de 70 M€ sur 2011-2013, est poursuivi, assurant une participation de l'Etat de 20 % en moyenne aux investissements réalisés dans les musées en région.

Dans le secteur des archives, le grand chantier du Centre national des archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine s'achève en 2012, pour une ouverture prévue en 2013. L'effort en faveur des archives en région est parallèlement poursuivi.

Le financement de l'archéologie préventive va être réformé, afin de garantir, grâce à un adossement à la taxe d'aménagement, un rendement à même de répondre aux besoins. Il s'agit ainsi d'améliorer la capacité de réalisation des opérations d'archéologie préventive et de réduire les délais d'intervention. Un effort particulier est par ailleurs réalisé en faveur des centres d'études et de conservation en région.

■ **La création : un soutien accru pour conduire les grands projets et mettre en œuvre le plan spectacle vivant (788 M€, + 6,3 %)**

Les moyens consacrés au spectacle vivant progressent de 7,5 %, pour s'élever à 719 M€, dont 347 M€ consacrés au fonctionnement des structures du spectacle vivant (+3,5 M€). 2012 est marquée par le chantier majeur de la Philharmonie de Paris (45 M€ en 2012) et par la mise en œuvre du plan d'actions pour le spectacle vivant, annoncé par le ministre de la Culture et de la Communication en juillet 2011.

Les crédits destinés aux parts plastiques s'élèvent à 69 M€. Les moyens nouveaux (1,5 M€) permettent d'accompagner le soutien aux grandes manifestations et aux institutions, comme le Palais de Tokyo-site de création contemporaine, qui ouvrira ses portes au printemps 2012, et de poursuivre la mobilisation du ministère en faveur de la photographie, dans le cadre du plan photo. Les FRAC voient leurs moyens progresser, pour s'élever à 17,5 M€.

■ **L'enseignement supérieur : des moyens supplémentaires pour conforter son inscription dans le schéma européen LMD (226,5 M€, + 4,3 %)**

La progression des moyens destinés à l'enseignement supérieur a pour objectif de soutenir les opérations d'investissement engagées dans les établissements d'enseignement supérieur, de renforcer leur positionnement dans le domaine de la recherche et de développer leur attractivité internationale, mais également d'améliorer les conditions de la vie étudiante, avec la mise en œuvre du 10^{ème} mois de bourse.

Signe de l'attention portée par le Gouvernement à l'enseignement supérieur Culture, les emplois des enseignants sont exonérés de la règle du non remplacement d'un départ à la retraite sur deux.

■ **La culture partagée, objet de la mobilisation de l'ensemble des politiques du ministère**

Les crédits prévus pour l'éducation artistique et culturelle et l'accès à la culture s'élèvent à 75,7 M€ en 2012. Au-delà, l'ensemble des leviers d'action du ministère sont mobilisés pour la culture partagée. Le plan « Dynamique Espoir Banlieues », le plan rural, l'accès gratuit aux musées pour les jeunes, l'opération « Les Portes du temps », la carte Musique, le plan lecture, la plate-forme Ciné-lycée, le développement d'une offre globale et structurée de contenus numérisés sont quelques exemples de la diversité des champs d'action du ministère en faveur de la culture partagée.



■ La lecture, le livre, les industries culturelles : pour le développement de l'offre légale et la diffusion auprès des publics les plus larges

Les moyens destinés à la lecture et au livre progressent de 4 %, pour s'établir à 263 M€. Il s'agit ainsi de développer une stratégie innovante en faveur de la lecture, avec la mise en œuvre des 14 propositions pour le développement de la lecture et notamment le déploiement des « contrats territoire lecture », et d'accompagner la montée en puissance du chantier de rénovation du quadrilatère Richelieu (20 M€ en 2012), site historique de la Bibliothèque nationale de France.

Dans le secteur de la musique enregistrée, l'action publique en faveur de la création, du renouvellement des talents et de la diversité demeure un axe fort de la politique du ministère. Elle passe notamment par l'intervention de l'HADOPI et par la poursuite de la « Carte musique » pour les jeunes. Les crédits destinés aux industries culturelles ne prévoient pas de financement spécifique pour cette opération, celui prévu en 2011 couvrant aussi 2012.

■ La presse : l'accompagnement des mutations du secteur et le soutien au pluralisme dans le cadre d'une gouvernance renouvelée

Les crédits destinés à la presse en 2012 – 543 M€, dont 390 M€ sur le budget du ministère chargé de la communication et 153 M€ sur le budget du ministère chargé de l'économie – tiennent compte de la fin de l'effort exceptionnel de l'Etat mis en place, pour trois ans, à la suite des Etats généraux de la presse. Les crédits inscrits sur le budget du ministère chargé de la communication demeurent néanmoins nettement supérieurs, de plus de 40 %, au niveau antérieur aux Etats généraux de la presse, confirmant ainsi le renforcement des moyens consacrés au secteur.

2012 est l'année de la mise en œuvre de la réforme des aides directes à la presse, annoncée à l'issue des Etats généraux et débattue au sein d'une instance de concertation en 2011. Il s'agit ainsi de faire fructifier les bénéfices générés par les Etats généraux de la presse, selon trois principes directeurs : le renforcement de la gouvernance, l'évaluation et la transparence.

■ Le cinéma et l'audiovisuel : la garantie des moyens nécessaires à la mise en œuvre des priorités stratégiques

L'audiovisuel public bénéficie d'une progression de ses moyens de 1,4 %.

2012 est marquée par la mise en œuvre des nouveaux contrats d'objectifs et de moyens de France Télévisions (+ 2,2 % par an en moyenne jusqu'en 2015) et d'Arte (+ 3,8 % par an sur 2012-2016), qui renforcent leurs objectifs, pour France Télévisions, en matière de création et d'enrichissement de son offre numérique, pour Arte, en matière d'audience et de développement numérique.

Les moyens destinés à Radio France, l'INA et AEF leur permettent d'accompagner leurs priorités stratégiques.

Les crédits consacrés au Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale sont consolidés.

La taxe sur les services de télévision est réformée, afin de garantir le financement du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) à hauteur de 700 M€. Il s'agira notamment pour le CNC de poursuivre la mise en œuvre du plan de numérisation des salles et de répondre à la montée en puissance de nouvelles chaînes.



■ La culture numérique et les investissements d'avenir : l'essor de projets innovants

Le ministère encourage fortement le développement de l'offre légale de contenus numérisés, facteur essentiel de transmission des savoirs et de culture partagée. Sur son budget, le ministère lance ainsi des appels à projets de numérisation innovants. Par ailleurs, il favorise l'engagement des institutions culturelles dans les projets de numérisation des contenus culturels lancés dans le cadre des investissements d'avenir. La concrétisation des premiers projets, relatifs aux patrimoines écrit et cinématographique, ainsi que l'aboutissement du premier appel à projets relatif à la numérisation des contenus culturels, éducatifs et scientifiques, ont vocation à être rapidement suivis par la réalisation de nouveaux projets, dans d'autres secteurs culturels. Parallèlement, le plan de numérisation des salles de cinéma, doté de 125 M€ sur 3 ans, est mis en œuvre.

Le budget pour 2012 parachève donc l'engagement de l'Etat en faveur de la culture et de la communication depuis 2007, qui se traduit par :

- une progression des crédits de 1,23 Md€, soit + 20 %, entre 2007 et 2012 ;
- un effort cumulé de 4,57 Md€ sur la période.



FOCUS 2007-2012

Budget de la Culture et de la Communication :

+ 1,23 Md€ entre 2007 et 2012, soit + 20 %

Investissements d'avenir :

750 M€ pour la numérisation des contenus culturels

Plan de relance :

102 M€, dont 2/3 pour les monuments historiques

■ Patrimoines

Monuments historiques : + 291 M€ cumulés depuis l'annonce du Président de la République en 2009

Le MUCEM : 188 M€

Les Arts de l'Islam au Louvre : 36 M€

La rénovation et l'extension du musée Picasso : 19 M€

La restauration du tympan et les nouvelles salles impressionnistes du musée d'Orsay : 10 M€

Le centre Pompidou mobile : 1 M€

Le plan musées : 70 M€

Le centre des archives de Pierrefitte-sur-Seine : 273 M€

Rénovation des archives départementales : 35 M€ sur 2007-2012

■ Création

+ 68,5 M€ cumulés sur 2007-2012 pour le fonctionnement des structures du spectacle vivant

La Philharmonie de Paris : 158 M€

Rénovation de l'Opéra comique : 15 M€

+ 28 % pour les crédits photo

Le Palais de Tokyo : 20 M€



■ Enseignement supérieur

122 M€ d'investissements dans les écoles nationales supérieures d'architecture
10^{ème} mois de bourse : **2 M€/an**

■ Culture partagée

+ **15 %** pour l'éducation artistique et culturelle
Plan « Dynamique Espoir Banlieue » : **2 M€/an**
Accès gratuit aux musées pour les jeunes : **20 M€/an**
Mon journal offert : **5 M€/an**
La Carte musique : **25 M€**

■ Livre et lecture

Rénovation du quadrilatère Richelieu : **159 M€**
Gallica : **7 M€/an**

■ Développement de l'offre légale de contenus numériques

Création de l'HADOPI (**11 M€/an**)

■ Etats généraux de la presse

Effort exceptionnel de **580 M€** sur 2009-2011

■ Cinéma

+ **187 M€** pour le cinéma entre 2007 et 2012
Plan de numérisation des salles : **125 M€**

■ Audiovisuel public

+ **28,5 %** sur les médias entre 2007 et 2012
Passage à la télévision du tout numérique : **160 M€**

Tableau de synthèse
Budget 2012

	LFI 2011*	PLF 2012	Variation en €	Variation en %
	CP	CP	CP	CP
Culture	2 788 755 277	2 856 374 370	67 619 093	2,4 %
1. Mission Culture (P175, P131, P224)	2 663 786 588	2 732 298 491	68 511 903	2,6 %
2. Mission Recherche et enseignement supérieur (P186)	124 968 689	124 075 879	- 892 810	- 0,7 %
Médias, livre et industries culturelles **	4 578 661 902	4 578 651 741	- 10 161	0,0 %
1. Presse (P180)	419 912 560	390 313 692	- 29 598 868	- 7,0 %
2. Livre et industries culturelles (P334)	300 393 024	274 961 850	- 25 431 174	- 8,5 %
3. Audiovisuel	3 858 356 318	3 913 376 199	55 019 881	1,4 %
Radios associatives (P313)	29 000 000	29 000 000	0	0,0 %
France TV, INA, Radio France, Arte, AEF, Médi1 (P313 + 115 + CCF)	3 829 356 318	3 884 376 199	55 019 881	1,4 %
Total Culture et Communication	7 367 417 179	7 435 026 111	67 608 932	0,9 %
Effort exceptionnel lié au passage à la télévision tout numérique (P 313)	105 014 999			

* LFI 2011 selon périmètre 2012 et hors réserve parlementaire. Le PLF 2012 s'entend après transferts.

** Hors effort exceptionnel lié au passage à la télévision tout numérique.

Budget 2012



PATRIMOINES

EN 2012, L'ÉTAT CONFIRME SON EFFORT EN FAVEUR DES PATRIMOINES, À HAUTEUR DE 871 M€ EN CRÉDITS DE PAIEMENT ET DE 814 M€ EN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT. **LES CRÉDITS DE PAIEMENT PROGRESSENT AINSI DE 0,8 % PAR RAPPORT À 2011.**

puisque, pour le lancement de nouveaux chantiers, la part des régions progresse de 3 points pour atteindre 66,5 % en 2012.

■ **L'effort en faveur des monuments historiques est consolidé à hauteur de 376 M€ en CP**, dont 15 % consacrés à l'entretien des monuments historiques. Les moyens affectés à la restauration des monuments, hors grands projets, sont consolidés à plus de 270 M€ en CP et 230 M€ en AE. Ils sont destinés, à 56 %, contre 53 % en 2011, à des monuments n'appartenant pas à l'État, participant ainsi à l'objectif d'affermissement de l'effet de levier de la participation financière de l'État. L'accent est mis sur le rééquilibrage entre Paris et les régions,

■ **Les moyens destinés aux musées et aux acquisitions progressent de 4,6 %, pour atteindre 401 M€ en CP.** Il s'agira ainsi d'accompagner les musées dans leurs projets de développement mais aussi d'enrichissement de leurs collections et de poursuivre la mise en œuvre du plan musées, doté de 70 M€ sur 2011-2013.

■ **L'année 2012 sera marquée par deux grands chantiers :**

- **la Maison de l'Histoire de France.** Associant un réseau de neuf musées nationaux¹, cette nouvelle institution a pour mission de créer un outil valorisant la rencontre entre ceux qui produisent l'histoire, les débats et les interrogations qu'ils font naître et le plus large public. 10 M€ en crédits de paiement et 30 M€ en autorisations d'engagement sont prévus dans le PLF 2012, pour assurer son fonctionnement ainsi que la rénovation du Quadrilatère Rohan-Soubise dans le quartier du Marais à Paris, siège de la MHF, et les travaux dans les musées nationaux constituant le premier cercle des partenaires de l'institution. Une exposition de préfiguration aura lieu fin 2012, afin de présenter les grandes orientations scientifiques, culturelles et muséographiques de la MHF ;

- **le MUCEM (Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée)**, qui a pour objet de créer à Marseille un grand musée national consacré aux cultures des peuples de la Méditerranée. Le MUCEM ouvrira ses portes au printemps 2013, dans le cadre de Marseille Provence, capitale européenne de la culture. L'aboutissement de ce projet se traduit par l'inscription de 41,3 M€ en CP et de 19,4 M€ en AE.

¹ Le musée national de Préhistoire des Eyzies-de-Tayac, le musée des Antiquités nationales du château de Saint-Germain-en-Laye, le musée national du Moyen-Age de l'hôtel de Cluny à Paris, le musée national de la Renaissance du château d'Ecouen, le musée national du château de Pau, le musée national du château de Fontainebleau, le musée national de la Malmaison, le musée national du château de Compiègne et le musée des plans-reliefs aux Invalides.



■ Dans le domaine des archives, 2012 sera l'année de l'achèvement du chantier du **Centre des archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine**, l'ouverture au public étant prévue pour 2013. Destiné à collecter, conserver et communiquer les archives des administrations centrales de l'État depuis 1790, ce centre a pour objet de remédier à la saturation des équipements actuels et de mettre au service de l'accès aux sources de la mémoire de la Nation des installations à la pointe de la technique.

Par ailleurs, le ministère soutiendra la construction d'archives en région et, plus particulièrement, d'archives départementales : 6,6 M€ en CP et 3 M€ en AE y seront consacrés en 2012.

Au total, ce sont près de 49 M€ en CP et plus de 37 M€ d'AE qui seront affectés au patrimoine archivistique en 2012.

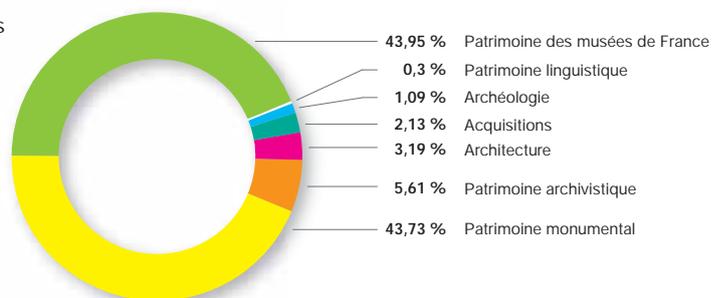
■ **Les moyens consacrés à l'architecture s'élèvent à près de 28 M€ en CP et 27 M€ en AE.** Les crédits de paiement progressent ainsi de plus de 8 % par rapport à 2011 et les autorisations d'engagement de 2,5 %. Il s'agit de soutenir et d'accompagner les collectivités dans un objectif d'aménagement du territoire de qualité portant la synthèse de l'architecture, des paysages et du patrimoine. Le ministère s'investit particulièrement dans le projet du Grand Paris.

■ **Les crédits destinés au patrimoine linguistique progressent de plus de 2 %, pour atteindre 2,6 M€ en AE=CP.** Les actions en faveur de la diffusion du français, de l'enrichissement et de la modernisation de la langue, de la promotion des langues de France et de la maîtrise de la langue française seront ainsi renforcées.

■ **Le budget 2012 prévoit une progression de plus de 30 % des crédits destinés à l'archéologie, qui s'élèveront ainsi à 9,5 M€ en CP et 10 M€ en AE.** L'accent sera notamment mis sur la rénovation et la construction de centres d'études et de conservation dans le secteur de l'archéologie.

L'archéologie préventive fera l'objet, d'ici à la fin de l'année, d'une grande réforme, qui aura pour objet de garantir, via un adossement à la taxe d'aménagement, un rendement propre à répondre aux besoins de financement de l'archéologie préventive. L'objectif est d'améliorer la capacité de réalisation des opérations d'archéologie préventive, notamment par l'INRAP, et de réduire les délais d'intervention.

PLF 2012
Programme Patrimoines





■ Enfin, **l'effort en faveur de la mise en valeur des patrimoines en régions et du développement des territoires dans les domaines patrimoniaux** (monuments historiques, musées, archives et archéologie) **sera renforcé en 2012**. Il s'agit ainsi de mettre l'accent sur les initiatives qui irriguent l'ensemble du territoire, afin de favoriser l'accès de chacun à la culture. Les autorisations d'engagement destinées à ces actions représenteront ainsi 36 % du total du programme Patrimoines (contre 32 % en 2011) et les crédits de paiement 35 % (comme en 2011). En particulier, les crédits prévus en régions pour les **monuments historiques s'élèveront** à 224 M€ en AE et 253 M€ en CP, pour **l'archéologie** à 9,9 M€ en AE et 9,4 M€ en CP et le **plan musées** lancé en 2011 sera consolidé avec 16,7 M€ en AE et 15,1 M€ en CP.



Monuments historiques

L'EFFORT EN FAVEUR DE L'ENTRETIEN ET DE LA RESTAURATION DES MONUMENTS HISTORIQUES, 376 M€ EN CP EST AFFERMI. IL S'AGIT AINSI DE MENER UNE POLITIQUE PATRIMONIALE AMBITIEUSE ET INSCRITE DANS LA DURÉE, MAIS AUSSI D'ASSURER LE SOUTIEN DE L'ETAT AUX ENTREPRISES DE RESTAURATION DES MONUMENTS HISTORIQUES.

■ **L'effort de l'Etat en faveur de l'entretien des monuments est confirmé à hauteur de 56 M€, soit 15 % du budget total consacré aux monuments historiques et 20 % des crédits de restauration.** Il s'agit ainsi de mener une politique préventive efficace, afin de garantir l'intégrité des bâtiments et des biens mobiliers et de diminuer les principaux risques de sinistres (incendie, inondation...).

■ **Les moyens consacrés à la restauration des monuments, hors grands projets, sont consolidés à plus de 270 M€ en CP et 230 M€ en AE. Ils sont destinés, pour 56 %, contre 53 % en 2011, à des monuments n'appartenant pas à l'Etat.** L'accent est ainsi mis sur l'effet de levier de la participation financière de l'Etat dans les travaux de restauration des monuments historiques ne lui appartenant pas.

■ **Le budget 2012 permet par ailleurs de poursuivre les grands projets lancés à Paris et en régions,** comme la deuxième phase du schéma directeur du château de Versailles, la restauration du fort Saint-Jean à Marseille, le chantier du Quadrilatère Richelieu, site historique de la Bibliothèque nationale de France, et la restauration de l'hôtel de Salé qui abrite le musée Picasso.

■ Dans le cadre du projet de la **Maison de l'Histoire de France**, un effort particulier, à hauteur de 15 M€ en AE et 3,75 M€ en AE=CP, est prévu pour mener des travaux de restauration dans les musées nationaux associés à la MHF ainsi que la rénovation du Quadrilatère Rohan-Soubise à Paris. A ces crédits destinés à réaliser des travaux sur les bâtiments viennent s'ajouter 5 M€ en AE et 1,25 M€ en AE=CP pour les travaux d'aménagement muséographique.

■ **Au total, l'accent est mis sur le rééquilibrage entre Paris et les régions, puisque, pour le lancement de nouveaux chantiers, la part des régions passe de 63,5 % en 2011 à 66,5 % en 2012.**



Architecture

LE BUDGET 2012 ACCOMPAGNE LES RÉFORMES DU SECTEUR DE L'ARCHITECTURE ET SOUTIEN LE GRAND PARIS. DOTÉ DE 27,8 M€ EN CP ET DE 26,8 M€ EN AE, IL EST EN HAUSSE DE 8,4 % EN CP ET DE 2,5 % EN AE.

Le ministère affirme ainsi son soutien aux innovations mises en place dans le cadre du Grenelle II de l'environnement, à la réflexion sur « le Grand Paris » ainsi qu'à la diffusion de l'architecture en France et à son rayonnement à l'étranger. Il accompagne les collectivités territoriales, avec un objectif d'aménagement des territoires, portant la synthèse de l'architecture, des paysages et du patrimoine.

■ **2012 sera marquée par la mise en œuvre effective du dispositif** prévu dans la loi n° 2010-788 portant engagement national pour l'environnement – dite « Grenelle II », des « aires de mises en valeur de l'architecture et du patrimoine » (AVAP), qui ont vocation à remplacer les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP). Les AVAP devront tenir compte d'un bilan environnemental préalable et favoriser la mise en œuvre du patrimoine architectural. Cette réforme majeure a pour priorité la qualité architecturale du bâti ainsi que la qualité et l'âme des centres villes anciens, des villages et du patrimoine rural. 3,3 M€ sont prévus en 2012 pour le financement des AVAP et la révision des ZPPAUP existantes.

■ **L'architecture est partie prenante des enjeux majeurs de notre société comme ceux de penser la ville, de traiter des questions relatives au développement durable du territoire et à la qualité de vie.**

La poursuite du soutien aux études dans le secteur de l'architecture permettra de mieux identifier l'architecture du xx^{ème} siècle, d'accompagner des projets de renouvellement urbain et de valoriser les lotissements de qualité. Ces études accompagnent et soutiennent la politique d'attribution du label « patrimoine du xx^{ème} siècle ».

■ **Le ministère confirme son engagement de premier plan dans le projet du Grand Paris.**

Les moyens destinés à l'Atelier international du Grand Paris sont consolidés, à hauteur de 1,5 M€. Depuis le printemps 2011, la ville de Paris, la région Ile-de-France, l'association des maires d'Ile de France et le syndicat Paris Métropole ont rejoint les organes de gouvernance de l'Atelier international du Grand Paris, qui devient ainsi un lieu de réflexion partagée sur les contours souhaitables d'une agglomération parisienne plus équilibrée, plus attractive et plus accueillante.

■ **La Cité de l'architecture et du patrimoine voit sa dotation reconduite.** Elle bénéficie ainsi des moyens nécessaires à l'accomplissement de sa mission de promotion de la connaissance de l'architecture et du patrimoine au près du grand public, des élus et des spécialistes.



LE GRAND PARIS

En 2007, le Président de la République a lancé une consultation internationale pour l'avenir du Paris métropolitain, conduite par le ministère de la Culture et de la Communication.

Dix équipes pluridisciplinaires dirigées par des architectes urbanistes de renom ont réfléchi à de nouvelles manières de faire la ville de demain face aux défis du logement, de l'attractivité économique du territoire, de l'innovation technique, de la mobilité, de la qualité de vie, de la préservation des ressources, au-delà des pratiques traditionnelles de la planification et de l'urbanisme réglementaire.

L'originalité de la démarche comme la qualité des productions intellectuelles ont eu un très large écho auprès de pays confrontés à des enjeux similaires (comme Tokyo, Moscou et Shanghai) et ont amené de grandes métropoles régionales à renouveler leurs modalités d'intervention urbaine dans la lignée du Grand Paris.

Afin de maintenir cette capacité de recherche, d'exploration, d'émulation des pensées sur la ville durable, le ministère de la Culture, en lien avec le ministère de la ville et le ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement a créé, en 2010, l'Atelier international du Grand Paris.

L'Atelier a permis de dessiner un nouveau schéma de transport, adopté depuis l'été sous la forme du Grand Paris Express. Il examine les contrats de développement territorial, outils d'élaboration de priorités urbaines, sur lesquels son avis est requis.

L'enjeu culturel du Grand Paris est un élément fort de la cohésion du territoire métropolitain. Aussi, l'Atelier a inscrit à son programme de travail la question d'un label Grand Paris ainsi que celle de l'offre culturelle dans l'agglomération et de sa structuration autour des identités architecturales, artistiques et patrimoniales.

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE EN ARCHITECTURE : PRIORITÉ DU MINISTÈRE

Les 20 écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA), qui accueillent chaque année près de 20 000 étudiants, constituent le fer de lance de la diffusion de l'architecture. En 2012, le ministère réaffirme son soutien aux ENSA :

- + 2 % pour les moyens de fonctionnement des écoles. L'intégration des ENSA dans le schéma européen LMD s'accompagne notamment d'un effort particulier en faveur du développement de la recherche et du nombre de doctorants en architecture ;
- la sanctuarisation des postes d'enseignants ;
- le financement de trois grands chantiers : l'extension de l'école de Strasbourg, la réhabilitation de l'ancien hôpital Sabourin au bénéfice de l'école de Clermont-Ferrand et la relocalisation de l'école de Toulouse sur le campus de l'université du Mirail.



Musées et acquisitions patrimoniales

LES MOYENS DESTINÉS AUX MUSÉES ET AUX ACQUISITIONS PROGRESSED DE 4,6 %, POUR ATTEINDRE 401 M€ EN CP. IL S'AGIT AINSI D'ACCOMPAGNER LES MUSÉES DANS LEURS PROJETS DE DÉVELOPPEMENT MAIS AUSSI D'ENRICHISSEMENT DE LEURS COLLECTIONS.

■ En 2012, le budget consacré aux musées s'élèvera à 382,6 M€ en CP et 372,7 M€ en AE.

La mise en œuvre du plan musées 2011-2013, plan d'investissement en faveur des musées territoriaux et de certains musées nationaux, sera poursuivie en 2012. 16,7 M€ en AE et 15,1 M€ en CP sont ainsi prévus dans le budget 2012.

Ce plan a pour objectif d'assurer le rééquilibrage territorial et de renforcer la conservation et la mise en valeur des collections exceptionnelles des musées en régions. Il s'agit ainsi de déployer une politique d'investissement sur l'ensemble du territoire, urbain et rural, métropolitain et ultra-marin, avec la volonté d'apporter au plus près des Français une offre culturelle riche et diversifiée.

Dans cette perspective, 70 M€ seront mobilisés sur la période 2011-2013, représentant un taux de soutien de l'Etat de l'ordre de 20 % du montant total des investissements réalisés.

LES CHANTIERS MIS EN ŒUVRE DANS LE CADRE DU PLAN MUSÉES 2011-2013

Plusieurs musées dont les chantiers sont soutenus par le plan musées vont ouvrir en 2012, comme le musée de la Grande guerre de Meaux, le musée Cocteau à Menton, le musée des Hussards à Tarbes et le muséoparc d'Alésia. L'extension et la rénovation du musée national Adrien Dubouché à Limoges seront inaugurées au printemps 2012, tandis que le musée d'art asiatique d'Ennery à Paris sera rouvert au cours du premier semestre 2012.

D'autres musées verront leurs chantiers fortement progresser en 2012, comme le musée des beaux-arts de Dijon, le musée des Terres Neuvas à Fécamp, le musée des beaux-arts de Chambéry, le musée Baron Gérard à Bayeux et le musée des beaux-arts et d'archéologie de Valence.

De nouveaux chantiers démarreront par ailleurs en 2012, parmi lesquels les chantiers du musée Camille Claudel de Nogent-sur-Seine, du musée des beaux-arts de Nantes, du musée Soulages à Rodez, du musée Girodet à Montargis, du musée de pont-Aven et du musée Crozatier au Puy-en-Velay. S'ouvriront également les chantiers d'extension du musée national Gustave Moreau à Paris et du musée franco-américain de Blérancourt.

Parmi les concours internationaux d'architecture suscités par le plan musées figurent celui du musée d'histoire de Marseille et celui du musée des beaux-arts de Reims.



L'Etat accompagnera également les établissements publics du secteur muséal dans leurs projets de développement. 284 M€, soit un tiers des crédits inscrits sur le programme « Patrimoines », sont ainsi prévus dans le budget 2012. En matière d'investissement, l'Etat accompagnera les grands chantiers des musées, comme le schéma directeur de Versailles, la restauration du musée Picasso et la réfection des centrales d'air du Centre pompidou. 2012 sera marquée par l'ouverture du département des Arts de l'Islam au Louvre.

2012 sera l'année de réalisation de deux grands chantiers muséaux : la Maison de l'Histoire de France et le musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MUCEM).

LA MAISON DE L'HISTOIRE DE FRANCE

Associant un réseau de neuf musées nationaux², la Maison de l'Histoire de France a pour mission de créer un outil valorisant la rencontre entre ceux qui produisent l'histoire, les débats et les interrogations qu'ils font naître et le plus large public. Installée sur le site parisien des Archives nationales, cette nouvelle institution, fortement assise sur les ressources numériques, offrira une galerie permanente consacrée à l'histoire de France, des lieux de débats et de conférences, des espaces d'expositions temporaires et sera la clef de voûte d'un réseau de partenaires français mais aussi internationaux. Elle sera au service de la diffusion de la connaissance historique et de la valorisation des recherches les plus innovantes – dans toute leur diversité et leur richesse – auprès d'un large public.

Les grandes orientations scientifiques, culturelles et muséographiques de la Maison de l'Histoire de France feront l'objet d'une exposition de préfiguration à la fin de l'année 2012.

10 M€ en CP et 30 M€ en AE sont prévus dans le budget 2012 pour assurer le fonctionnement de la nouvelle institution ainsi que la rénovation du Quadrilatère Rohan-Soubise à Paris, qui accueillera la Maison de l'Histoire de France, et la réalisation de travaux dans les musées nationaux constituant le premier cercle des partenaires de l'institution.

² Le musée national de Préhistoire des Eyzies-de-Tayac, le musée des Antiquités nationales du château de Saint-Germain-en-Laye, le musée national du Moyen-Age de l'hôtel de Cluny à Paris, le musée national de la Renaissance du château d'Ecouen, le musée national du château de Pau, le musée national du château de Fontainebleau, le musée national de la Malmaison, le musée national du château de Compiègne et le musée des plans-reliefs aux Invalides.



LE MUCEM

Grand musée national consacré aux cultures des peuples de la Méditerranée, fort d'une ambition d'aménagement urbain, le MUCEM ouvrira ses portes en 2013, dans le cadre de Marseille Provence, capitale européenne de la culture. 2012 est donc l'année d'aboutissement des travaux relatifs à ce grand projet.

41,3 M€ en CP et 19,4 M€ en AE sont prévus en 2012, afin de mener à bien ce grand chantier, qui comprend :

- la construction du bâtiment neuf conçu par Rudy Ricciotti, dont la réception est prévue en décembre 2012 ;
- la restauration ainsi que les aménagements muséographiques et paysagers du Fort Saint-Jean ;
- la création du centre de conservation et de ressources, à la Belle de Mai, dans le cadre d'un partenariat public-privé, dont l'achèvement est prévu au second semestre 2012.

Les chantiers complémentaires, conduits par le MUCEM, concernent le chantier des collections, l'organisation des déménagements, la réalisation d'un système d'information spécifique à la gestion des collections et l'acquisition du premier équipement en vue de l'installation à Marseille.

Au total, l'Etat aura consacré, depuis le lancement du projet, 188 M€ au MUCEM.

■ **Les crédits prévus pour les acquisitions patrimoniales sont affermis, à hauteur de 18,5 M€.** Il s'agit ainsi d'enrichir les collections publiques françaises dans l'ensemble des champs patrimoniaux, avec une attention particulière pour les acquisitions des musées territoriaux et des musées nationaux.



Archives

48,9 M€ EN CP ET 37,3 M€ EN AE SERONT CONSACRÉS AU PATRIMOINE ARCHIVISTIQUE EN 2012. IL S'AGIT DE MENER À BIEN LE CHANTIER DU CENTRE DES ARCHIVES NATIONALES DE PIERREFITTE-SUR-SEINE ET D'ACCOMPAGNER LA CONSTRUCTION DE CENTRES D'ARCHIVES EN RÉGION.

■ **Le Centre des Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine voit son chantier arriver à son terme en 2012.**

Ce troisième site des Archives nationales permettra de remédier à la saturation et à l'inadaptation des sites de Paris et de Fontainebleau. Le nouveau bâtiment disposera ainsi d'une capacité de réserve pour les 30 années à venir (320 km linéaires de rayonnage) et fonctionnera en réseau avec les sites de Paris et de Fontainebleau. **Son ouverture est prévue pour début 2013.**

La livraison du bâtiment est prévue pour le premier trimestre 2012, conformément au planning. **Les chantiers scientifiques**, qui accompagnent la livraison du bâtiment, **arrivent également à leur terme.** Il s'agit de :

- la conception et la réalisation du **système d'information archivistique**, qui doit permettre d'assurer la gestion, la valorisation et la communication des archives aux lecteurs. Il constitue le fondement de la politique de modernisation des Archives nationales. Le déploiement d'une première version du système d'information est prévue en octobre 2011 sur le site de Fontainebleau et auprès des Missions des archives de France. La mise en production finale sur les trois sites est prévue pour juin 2012 ;

- la **dématérialisation des instruments de recherche** qui permettra la mise en ligne d'une salle des inventaires virtuelle. Cette innovation technologique, particulièrement attendue de la communauté scientifique, permettra de consulter à distance les instruments de recherche des Archives nationales. Près de 70 % des instruments de recherche ont été traités depuis le démarrage du chantier en 2008. La salle des inventaires virtuelle devrait être accessible en janvier 2013, au moment de l'ouverture au public du site de Pierrefitte-sur-Seine ;

- le **chantier des fonds** qui comprend une phase préparatoire (reconditionnement et dépoussiérage, bilan sanitaire et climatique, numérisation et microfilmage des archives) puis le déménagement des fonds eux-mêmes. Cette phase est quasiment achevée. Le déménagement, qui concerne 214 kilomètres linéaires de fonds, doit débuter en avril 2012 et s'étendre sur une période de 18 mois.

Le budget pour 2012 prévoit donc les derniers paiements relatifs au chantier de construction (10,7 M€ de CP), dont le coût global s'élève à 195 M€, ainsi que les crédits nécessaires aux équipements, à l'exploitation et à la maintenance du nouveau centre et ceux relatifs aux chantiers scientifiques (22,1 M€ en AE et 16,1 M€ en CP).

■ **Le ministère soutient également la construction de centres d'archives en région** et, plus particulièrement, d'archives départementales, qui exercent souvent le rôle de services culturels de proximité. 6,6 M€ en CP et 3 M€ en AE seront consacrés à ces projets en 2012.



Archéologie

UNE RÉFORME PROFONDE DE LA REDEVANCE D'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE INTERVIENDRA À COMPTER DU 1^{ER} MARS 2012, AFIN DE GARANTIR LE FINANCEMENT DE L'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE

■ Une réforme de la redevance d'archéologie préventive est en cours, qui devrait aboutir dans le cadre du projet de finances rectificative de fin d'année.

Il est ainsi prévu que, à compter du 1^{er} mars 2012, pour les projets soumis à autorisation ou déclaration au titre du code de l'urbanisme, la redevance d'archéologie préventive soit adossée à la taxe d'aménagement, en remplacement de différentes taxes antérieures liées à l'urbanisme et à l'aménagement.

L'augmentation ainsi attendue du rendement de la redevance doit permettre d'améliorer la capacité de réalisation des opérations d'archéologie préventive, notamment par l'INRAP, et de réduire les délais d'intervention.

■ Les crédits inscrits sur l'action « Archéologie » du programme Patrimoines s'élèveront à 9,5 M€ en CP et 10 M€ en AE, en hausse de plus d'un tiers par rapport à 2011.

Un effort particulier sera accordé à la rénovation et la construction des centres d'études et de conservation (CCE) dans le secteur de l'archéologie, avec un budget de 5,3 M€ en CP et 5,9 M€ en AE.

Au-delà de la poursuite des opérations déjà lancées comme les centres départementaux de Certes en Aquitaine et de Saint-Jean de la Ruelle en région Centre, ou le centre régional de Poitiers, de nouveaux projets débiteront, comme celui du centre d'Arras.



CRÉATION

LE BUDGET EN FAVEUR DE LA CRÉATION AUGMENTE DE 6,3 %, POUR ATTEINDRE 788 M€ EN CRÉDITS DE PAIEMENT. LES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT S'ÉLÈVENT À 736 M€.

5 M€ supplémentaires seront consacrés à la création artistique, afin d'améliorer les conditions de création des artistes et de favoriser leur présence au sein des différentes structures dans le domaine du spectacle vivant et des arts plastiques.

L'accent sera mis tant sur le spectacle vivant (719 M€ de CP et 665 M€ d'AE) que sur les arts plastiques (70 M€ d'AE et 69 M€ de CP).

■ **Les crédits en faveur du spectacle vivant progressent de 7,5 % pour s'élever à 719 M€ en CP. 2012 est marquée par la mise en œuvre du plan pour le spectacle vivant et par le chantier majeur que constitue la Philharmonie de Paris.**

Le plan pour le spectacle vivant présenté par le ministre de la Culture et de la Communication, le 8 juillet 2011, en Avignon, se traduit par un abondement de 3,5 M€ en 2012. Ainsi, le ministère va renforcer son soutien à l'émergence, améliorer la présence des artistes dans les réseaux et labels soutenus par l'Etat permettant ainsi une meilleure structuration de l'emploi et, enfin, affermir son aide au rayonnement international des artistes français. Au-delà de ces nouveaux crédits, le soutien direct aux artistes et compagnies est reconduit, permettant ainsi de conforter leur capacité de création et de diffusion.

En investissement, les crédits permettront de poursuivre certaines opérations majeures, comme la rénovation de l'Opéra Comique, ou d'en lancer de nouvelles, comme la rénovation du Théâtre national de Chaillot. Les travaux de la Comédie Française se dérouleront sans interrompre la programmation qui se déroulera dans une structure éphémère installée au Palais-Royal. Le grand chantier de la Philharmonie de Paris se poursuivra également.

Les crédits permettront des opérations de dimension plus modeste sur des institutions sous tutelle ou soutenues par l'Etat comme le Centre national de la danse, le théâtre de Bussang et le théâtre de la Cartoucherie de Vincennes.

La politique de construction de nouveaux lieux dédiés aux musiques actuelles et de rénovation de structures de création ou de diffusion du spectacle vivant (scènes nationales, centres dramatiques nationaux) sera poursuivie. Les engagements prévus dans le cadre des contrats de projets Etat-région, révisés à mi-parcours, seront financés.

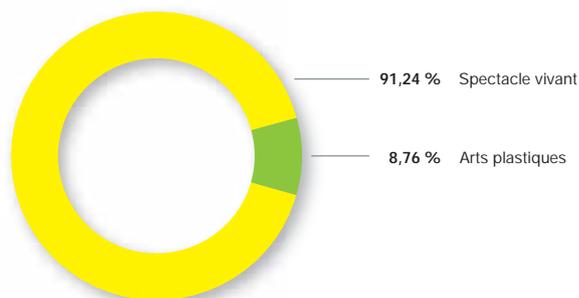


■ **Les moyens mobilisés pour les arts plastiques s'élèvent à 69 M€ de CP.**

Les moyens nouveaux (1,5 M€) permettront d'accompagner le soutien aux grandes manifestations et institutions comme le Palais de Tokyo, et de poursuivre la mobilisation du ministère en faveur de la photographie, à Paris comme en région. Les efforts entrepris dès 2011 concernant les fonds régionaux d'art contemporain (FRAC) de seconde génération seront poursuivis.

En investissement, la fin des travaux d'extension des espaces dévolus à la création contemporaine au sein du Palais de Tokyo permettra une inauguration dès avril 2012.

PLF 2012
Programme Création





Spectacle vivant

UN EFFORT PARTICULIER EST RÉALISÉ AU PROFIT DU SPECTACLE VIVANT EN 2012 : **LE BUDGET S'ÉLÈVE À 719 M€ EN CRÉDITS DE PAIEMENT, EN HAUSSE DE 7,5 %**. LES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT SE MONTENT À 665 M€.

■ **La mise en œuvre du plan d'actions pour le spectacle vivant, annoncé par le ministre de la Culture et de la Communication le 8 juillet 2011, se traduit par une progression sensible des crédits d'intervention en fonctionnement, qui s'élèvent à 347 M€.**

La dotation des crédits centraux pour 2012 s'élève à 67 M€, en progression de 2,5 % par rapport à 2011. Cet abondement de crédits

permettra de mieux accompagner les ensembles musicaux et les compagnies émergentes, au sein d'un fonds de soutien à l'innovation. Une partie de ces crédits sera également consacrée au développement de bureaux spécialisés à l'étranger, sur le modèle déjà existant à Londres et à Berlin.

Les crédits déconcentrés s'élèveront en 2012 à près de 280 M€, en hausse de 0,7 %. Il s'agit ainsi d'accentuer l'effort en faveur des scènes de musiques actuelles et des scènes nationales et d'apporter les moyens nécessaires aux centres nationaux des arts de la rue (CNAR) et aux pôles nationaux des arts du cirque, qui sont devenus des « labels » du ministère en 2010. Des crédits seront également dégagés sur cette enveloppe pour renforcer le réseau des structures chorégraphiques tout en maintenant les marges artistiques des CDN.

LE PLAN D' ACTIONS POUR LE SPECTACLE VIVANT

■ 4 objectifs :

- 1 – Renforcer la place de l'art et des artistes
- 2 – Poursuivre la structuration de l'emploi artistique
- 3 – Accroître l'irrigation des territoires et l'élargissement des publics
- 4 – Consolider la présence européenne et internationale

12 MILLIONS D'EUROS SUR 2011-2013

■ 10 mesures :

- 1 – Soutenir les ensembles musicaux et les compagnies chorégraphiques
- 2 – Créer un Fonds de soutien à l'émergence et à l'innovation
- 3 – Soutenir les écritures du spectacle vivant
- 4 – Soutenir les projets de troupes dans les Centres dramatiques et chorégraphiques nationaux
- 5 – Conforter le monde du cirque et des arts de la rue
- 6 – Accompagner le réseau de la danse
- 7 – Diffuser la musique au coeur des territoires et auprès de tous les publics
- 8 – Renforcer les Scènes nationales et leur réseau
- 9 – Etendre le réseau des Bureaux spécialisés
- 10 – Encourager la constitution de Pôles européens de production et de diffusion



■ **Les crédits d'investissement répondent aux besoins nécessaires au lancement de nouvelles opérations et à la poursuite des chantiers en cours. La dotation en crédits centraux assure la poursuite des programmes d'investissement.**

Dans le domaine musical, la progression du chantier de la Philharmonie de Paris, projet phare du ministère, mobilise 45 M€ de CP en 2012.

Outre cet équipement appelé à occuper une place majeure dans le paysage musical au plan national et international, le ministère poursuit les opérations engagées à l'Opéra Comique et au Centre national de la danse.

Une opération de grande envergure est par ailleurs lancée au Théâtre national de Chaillot, afin de moderniser cet équipement majeur pour l'art chorégraphique. Des études sont en cours pour le théâtre national de Strasbourg et pour plusieurs théâtres en région parisienne auxquels l'Etat apporte un soutien majeur (théâtre de la Cartoucherie, théâtre du Rond-point).

■ **Les opérations sur crédits déconcentrés se poursuivent, avec un effort particulier sur les opérations inscrites dans les contrats de projets Etat-région (CPER).**

Parmi les opérations qui se poursuivent en 2012 figurent les salles de musiques actuelles (SMAC) de Oignies et de Grenoble, le centre dramatique national d'Hérouville Saint-Clair, la scène nationale d'Albi et le Volcan au Havre.

De nouveaux chantiers débutent, comme la Cité des musiques anciennes et de la création (CIMAC) à Tours, la réhabilitation du théâtre de Caen, la restructuration de la scène nationale de la Rose des vents à Villeneuve d'Ascq, la construction d'une scène nationale de l'Oise à Beauvais et le théâtre Gérard Philippe de Saint-Denis.

■ **Avec 276,4 M€, les opérateurs nationaux disposent des moyens équivalents à ceux de 2011.**

Cette stabilité, remarquable dans le contexte actuel, nécessitera la poursuite des efforts entrepris par ces structures pour améliorer la maîtrise de leurs coûts et développer leur ressources propres. La maîtrise des dépenses, en particulier de la masse salariale, devra permettre de maintenir une marge artistique suffisante, afin de mener une politique de création et de production en accord avec les missions définies dans les contrats de performance.

En investissement, la dotation des établissements tient compte de l'avancement du projet de la Comédie française, qui nécessite moins de crédits en 2012.



Arts plastiques

LES MOYENS PRÉVUS EN 2012 – 69 M€ DE CP ET 70,4 M€ D'AE – PERMETTRONT DE POURSUIVRE LA RÉALISATION DES GRANDS PROJETS NATIONAUX, COMME LE PALAIS DE TOKYO ET LES MANIFESTATIONS D'ART CONTEMPORAIN D'ENVERGURE INTERNATIONALE, D'ACCROÎTRE L'EFFORT EN FAVEUR DES INSTITUTIONS D'ART CONTEMPORAIN EN RÉGION ET DE DÉVELOPPER LA POLITIQUE MENÉE EN FAVEUR DE LA PHOTOGRAPHIE.

■ **2012 est l'année d'ouverture du nouveau Palais de Tokyo.** Le développement du Palais de Tokyo-site de création contemporaine, qui ouvrira ses portes au printemps 2012, bénéficiera de moyens financiers nouveaux. Cet équipement prestigieux sera consacré à la création émergente et aux artistes reconnus de la scène artistique française. Cette institution accueillera la Triennale, dont la vocation est de présenter les scènes artistiques française et francophone.

■ **Le cycle des grands événements Monumenta est poursuivi.** Après Anish Kapoor en 2011, la prochaine manifestation sera consacrée à Daniel Buren. La mobilisation de moyens supplémentaires permet au ministère de poursuivre une politique

d'organisation d'événements artistiques de renommée internationale à Paris et de proposer au grand public un accès inédit à des créations contemporaines originales.

■ **Des moyens supplémentaires sont mobilisés pour les FRAC.** Avec 17,5 M€, les crédits déconcentrés destinés aux FRAC progressent de 3,4 %. Une partie de ces ressources sera affectée au fonctionnement des FRAC implantés dans de nouveaux locaux et financés dans le cadre de contrats de projet Etat-Région (CPER), afin de leur permettre de développer leurs missions dans les meilleures conditions, notamment en matière de conservation des collections, de médiation culturelle et de développement des publics, tout en préservant leur mission d'origine de diffusion hors les murs. L'ouverture de certains de ces nouveaux équipements coïncide avec le trentième anniversaire des FRAC, qui donnera lieu à plusieurs manifestations nationales.

■ Les chantiers relatifs aux FRAC du Nord-Pas-de-Calais et de Provence-Alpes-Côte d'Azur à Marseille seront poursuivis tandis que d'autres débiteront, comme celui du FRAC d'Aquitaine).

■ **Le soutien apporté par l'Etat aux centres d'art en région sera réaffirmé,** en partenariat étroit avec les collectivités territoriales, et encadré par la mise en œuvre de procédures de conventionnement systématique.

■ **L'Etat consolide par ailleurs les crédits destinés à financer sa politique de soutien aux artistes et aux professionnels de l'art contemporain :** allocation d'installation d'ateliers, acquisition de matériel, soutien aux expositions d'art contemporain et aux organisations professionnelles. Les crédits de commande publique sont maintenus.

■ **L'effort entrepris en 2011 dans le secteur des métiers d'art avec la création de l'Institut national des métiers d'art,** placé sous la double tutelle des ministères chargés de la culture et de l'industrie et de l'artisanat, **est poursuivi.**



■ **Des moyens supplémentaires sont dégagés dans le cadre du plan photographie.** La mobilisation de 500 000 € permet d'engager des actions nouvelles en faveur des différents acteurs de promotion de la photographie. Cette enveloppe sera utilisée pour aider des festivals phares, comme les Rencontres internationales de la photographie d'Arles ou Visa pour l'image à Perpignan, et renforcer les crédits des centres d'art et des lieux spécialisés dans la photographie. Une programmation complémentaire de celle présentée sur le site de la Concorde sera proposée par le musée du Jeu de Paume. Les projets de commande publique seront intensifiés. Enfin, un fonds destiné à financer des projets dans le domaine du photo-journalisme sera créé au sein du Centre national des arts plastiques.

■ **Les opérateurs bénéficient d'une reconduction de leurs crédits.** Ces moyens leur permettront d'assurer leurs différentes missions de service public, à savoir la conservation, la diffusion et le soutien à l'économie du secteur pour le Centre national des arts plastiques, la création, la production et la conservation pour Sèvres-Cité de la Céramique.

La fusion prévue en 2012 entre Sèvres et le musée Adrien Dubouché de Limoges permettra de relancer la politique d'exposition des fonds disponibles dans ces deux musées.

TRANSMISSION DES SAVOIRS

LE BUDGET DU PROGRAMME
TRANSMISSION DES SAVOIRS
ET DÉMOCRATISATION DE LA
CULTURE **EST CONSOLIDÉ EN 2012.**

En 2012, le budget du programme Transmission des savoirs et démocratisation de la culture s'élève à 1,07 Md€ en CP et 1,05 Md€ en AE. Hors masse salariale, le programme s'établit à 430 M€ en CP et 408 M€ en AE. Les crédits de paiement sont

ainsi consolidés, tandis que l'évolution des autorisations d'engagement tient compte de la programmation pluriannuelle du ministère. Les efforts d'économie dans le domaine des fonctions de soutien sont poursuivis et permettent de financer les politiques culturelles transversales.

Hors masse salariale, les crédits déconcentrés représentent plus d'un tiers (38 %) du programme avec 163,8 M€ de CP, soit une hausse de 1,2 % par rapport à la LFI 2011.

En 2012, les priorités du ministère sont la poursuite de la réforme de l'enseignement supérieur et de la mise en œuvre de la politique en faveur de la culture partagée.

■ **Le budget destiné à l'enseignement supérieur Culture augmente de 4,3 % (en CP) par rapport à la LFI 2011 pour atteindre 226,5 M€ en CP.** Cet effort supplémentaire permettra la poursuite des opérations d'investissement engagées dans les établissements d'enseignement supérieur, le renforcement du positionnement de ces établissements dans le domaine de la recherche, le développement de leur visibilité et de leur attractivité internationale. Il s'agit ainsi de consolider l'inscription de l'enseignement supérieur Culture dans le schéma européen licence-master-doctorat (LMD). Les emplois des enseignants seront en outre exonérés de la règle du non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux.

■ **Le soutien à l'enseignement spécialisé est confirmé à hauteur de 29 M€.**

■ **L'objectif prioritaire de démocratisation culturelle** du ministère de la Culture et de la Communication, au plus près des publics et des territoires, est réaffirmé en 2012. Cet objectif se décline territorialement dans les politiques d'éducation artistique et culturelle et d'accès à la culture de tous les publics, et notamment de la jeunesse. Il est poursuivi dans l'ensemble des politiques mises en œuvre par le ministère et concerne, par conséquent, l'ensemble de ses programmes budgétaires.

Les actions de démocratisation culturelle sont consolidées en région sur les opérations déconcentrées (62 M€ en CP) et s'élèvent globalement à 75,7 M€ en CP et 74,8 M€ en AE.

■ **Les moyens en faveur de l'action internationale sont reconduits par rapport à 2011, à hauteur de 9 M€ en CP et 9,2 M€ en AE.** Le ministère poursuivra ainsi son action, notamment dans le domaine de la diffusion des cultures étrangères en France, en lien avec l'Institut Français et la Maison des cultures du monde. Le ministère participera également aux années et saisons mettant à l'honneur les cultures étrangères en France avec, en particulier, en 2012, la saison croate et la saison littéraire franco-russe.



- **Les efforts d'économies en matière de fonctions de soutien sont poursuivis.** Ainsi, après une baisse de 6 % en 2011, les crédits de fonctionnement du ministère enregistrent une diminution de 2 % en CP, permise par la démarche de mutualisation des moyens et d'optimisation de la gestion engagée par le ministère.
- **Avec un plafond d'emplois fixé à 11 014 équivalents temps plein travaillés (ETPT), le ministère disposera des emplois nécessaires à l'accomplissement de ses missions.** La moitié des départs en retraite prévus en 2012 ne sera pas renouvelée, à l'exception de ceux des enseignants des établissements d'enseignement supérieur



Enseignement supérieur

LES 115 ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR CULTURE, BÉNÉFICIENT D'UN BUDGET DE 226,5 M€ EN CP ET DE 208,5 M€ AE SOIT UNE PROGRESSION DE 4,3 % PAR RAPPORT À 2011. LES EMPLOIS D'ENSEIGNANTS SONT EXONÉRÉS DE LA RÈGLE DU NON-REEMPLACEMENT D'UN DÉPART SUR DEUX À LA RETRAITE.

■ **L'accent mis sur l'enseignement supérieur Culture a pour objectif de consolider son intégration dans le schéma européen Licence-Master-Doctorat (LMD), de permettre la réalisation des projets d'investissement, de renforcer l'attractivité de ces établissements et de soutenir leurs performances en matière d'insertion professionnelle.**

Le processus d'harmonisation européenne de l'enseignement supérieur concerne désormais tous les secteurs. La plupart des cursus sont évalués par l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES). Les partenariats se développent entre établissements relevant du ministère de la Culture et de la Communication et universités, notamment en matière d'adossement à la recherche. L'entrée de nombreux établissements Culture dans les Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) témoigne de cette évolution. Vingt-sept établissements ont ainsi adhéré à un PRES et huit sont en cours d'adhésion. Leur présence est également significative dans les Laboratoires et initiatives d'excellence mis en place dans le cadre des investissements d'avenir. Neuf Labex associant des établissements relevant du ministère de la Culture et de la Communication ont été sélectionnés au titre des investissements d'avenir, quatre établissements établissements Culture font partie du projet PSL*, retenu au titre des IDEX.

L'enseignement de l'architecture poursuit son évolution, notamment grâce à la vitalité de la recherche dans ces écoles. Le doctorat en architecture est ainsi proposé dans 11 des 20 écoles d'architecture. Le ministère de la Culture et de la Communication s'engage à soutenir cette orientation, grâce à la mise en place de contrats doctoraux.

Dans le secteur des arts plastiques, toutes les écoles nationales et territoriales d'art ont été habilitées par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche à délivrer, à compter de juin 2012, des diplômes conférant le grade de master. Cette reconnaissance a nécessité la mise en place d'établissements publics de coopération culturelle (EPCC) regroupant parfois plusieurs écoles, comme en Bretagne (Brest-Lorient-Quimper-Rennes) ou en Lorraine (Metz-Epinal). Elle s'accompagne d'un développement de l'adossement à la recherche. En 2012, 1 M€ seront consacrés à l'accompagnement de cette réforme.

Dans le domaine du spectacle vivant, la définition d'établissements d'une taille et d'un rayonnement significatifs est recherchée. L'objectif est de rendre plus lisible cet enseignement, de le conforter, notamment dans sa dimension de pôle d'enseignement supérieur et d'offrir aux étudiants une ouverture sur une plus grande diversité de champs artistiques et culturels. Des établissements pluridisciplinaires sont progressivement mis en place, soit entre disciplines du spectacle vivant, soit entre disciplines du spectacle vivant et arts plastiques ; ils associent la formation des enseignants. Ainsi, 12 habilitations à délivrer le diplôme d'Etat de professeur de musique ont été prononcées depuis la rentrée 2011. La montée en charge du dispositif se traduit par l'allocation de moyens nouveaux pour les pôles d'enseignement supérieur du spectacle vivant.



Enfin, les deux Conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse de Paris et de Lyon ont été habilités par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche à délivrer des diplômes en musique conférant le grade de master.

■ **Un effort particulier sera réalisé en faveur des étudiants de l'enseignement supérieur Culture, puisque le ministère de la Culture et de la Communication financera, à l'instar du MESR, 10 mois de bourses au cours de l'année universitaire 2011-2012, au lieu de 9 en 2010 et de 9,5 en 2011.** Cela représente un effort financier supplémentaire de plus de 2 M€.

Depuis la rentrée 2010, une aide au mérite est par ailleurs attribuée aux boursiers ayant obtenu la mention Très Bien au baccalauréat l'année précédant leur entrée dans un établissement Culture. Cette aide est maintenue durant toute la durée des études.

Enfin, des aides spécifiques telles que le Fonds national d'aide d'urgence annuelle Culture (FNAUAC) permettent la résolution de situations individuelles complexes. Au total, les crédits consacrés par le ministère aux bourses et aux différentes aides s'élèvent à 26 M€ dans le PLF 2012.

■ **L'effort d'investissement en faveur des établissements d'enseignement supérieur Culture est soutenu.**

La politique d'extension, de réhabilitation et de construction d'écoles d'architecture demeure une priorité. En 2012, plusieurs opérations d'envergure seront poursuivies, notamment dans les écoles nationales d'architecture de Strasbourg et de Clermont-Ferrand. 2012 sera également l'année de lancement de la rénovation de l'école nationale d'architecture de Toulouse, dans le cadre du plan Campus.

Une grande opération d'investissement sera réalisée au Centre national des arts du cirque (CNAC) de Châlons-en-Champagne, ainsi que la rénovation du Centre de formation professionnelle des techniciens du spectacle (CFPTS) à Bagnolet. Plusieurs opérations d'investissement de remise aux normes des installations techniques sont également prévues dans les écoles nationales d'art, comme à l'École nationale supérieure des beaux-arts (ENSBA).

Le ministère de la Culture et de la Communication agit également en faveur de la **mise en accessibilité** des établissements publics d'enseignement supérieur. 2,8 M€ en AE et 3,5 M€ en CP seront ainsi consacrés à la poursuite et au lancement de travaux de mise en accessibilité des écoles nationales supérieures d'art de Bourges, Dijon, Arles, Limoges, et des écoles nationales supérieures d'architecture de Lille, Marseille et Nancy.

■ **Le soutien aux établissements d'enseignement spécialisé est maintenu à hauteur de 9 M€.**

En matière d'enseignement initial, les établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique relèvent de la responsabilité des collectivités territoriales. Les moyens alloués à cette action sont reconduits, pour que la décentralisation des crédits vers les collectivités territoriales puisse s'effectuer dans les meilleures conditions, à l'issue de la concertation organisée avec ces collectivités.



La culture partagée

LA DÉMOCRATISATION CULTURELLE EST UN AXE FORT DE LA POLITIQUE DU MINISTÈRE, AFIN DE PROMOUVOIR UNE CULTURE PARTAGÉE. CET OBJECTIF SE TRADUIT PAR **LE SOUTIEN FINANCIER ACCORDÉ À L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE ET À L'ACCÈS À LA CULTURE QUI S'ÉTABLIT À 74,7 M€ EN AE ET 75,7 M€ EN CP**, MAIS IL IRRIGUE ÉGALEMENT L'ENSEMBLE DES POLITIQUES MENÉES PAR LE MINISTÈRE.

■ **Un effort tout particulier est ainsi mené en faveur de la jeunesse, porteuse du renouvellement des pratiques culturelles.**

L'éducation artistique et culturelle, qui concerne chaque année plus de 2,2 millions de jeunes, est une priorité du ministère, qui y consacrera, en 2012, 31,9 M€ en CP, en hausse de 1,6 %, et 30,7 M€ en AE. Elle se traduit notamment par le développement de partenariats entre les structures artistiques et culturelles soutenues par le ministère et les établissements scolaires. Les établissements publics mobi-

lisent pour leur part 42 M€ en faveur de l'éducation artistique et culturelle, concourant de manière significative à cette politique. Le ministère soutient aussi la mise en place de pôles régionaux d'éducation qui ont pour missions de coordonner et d'animer les réseaux d'acteurs éducatifs culturels et artistiques locaux, et de constituer des centres de ressources et de formation.

L'enseignement de l'histoire des arts et sa généralisation à tous les niveaux scolaires s'accompagnera de la réalisation et de la mise à disposition de ressources numériques éducatives dans le portail histoiredesarts.culture.fr.

Des initiatives innovantes seront par ailleurs développées. Ainsi, devant le succès rencontré depuis 2009 par DEMOS, un travail est mené avec la Cité de la musique pour étendre à d'autres régions que l'Île-de-France ce projet novateur qui inscrit des enfants sans pratique musicale dans un projet d'éducation musicale et orchestrale.

Le ministère de la Culture et de la Communication **sera attentif à la formation des référents culture des lycées et poursuivra son soutien aux internats d'excellence, espaces d'expérimentation de projets éducatifs et culturels.**

Plus globalement, l'attention portée à l'accès à la culture des jeunes concernera l'ensemble des politiques du ministère, qu'il s'agisse du **patrimoine**, avec la gratuité des musées et monuments nationaux pour les jeunes de 18 à 25 ans ou des opérations comme « les Portes du temps » en faveur des jeunes en situation d'exclusion ou d'éloignement de la culture, **du spectacle vivant**, où une centaine de compagnies théâtrales soutenues créent principalement pour l'enfance et la jeunesse, **du cinéma**, avec les opérations « Ecole et Cinéma », « Collège au cinéma », « Lycéens et apprentis au cinéma » et la plate-forme « ciné-lycée », qui s'enrichit désormais de captations de spectacle vivant, de films d'exposition et de documentaires, ou encore **la musique**, avec la Carte musique.



■ **L'attention portée aux quartiers de la politique de la ville et au monde rural est réaffirmée au bénéfice de la cohésion sociale et territoriale.**

Les quartiers de la politique de la ville sont au cœur de l'action du ministère. Complément de l'action des services déconcentrés, l'opération « **Pour une dynamique culturelle dans les quartiers** », a déjà permis de soutenir plus de 700 projets dans le cadre du plan « Dynamique Espoir Banlieues » lancé en 2009. De nouveaux partenariats seront mis en place avec les institutions culturelles de proximité, afin de développer des initiatives culturelles destinées à valoriser la mémoire et la vie des quartiers (résidences d'artistes, opérations d'écriture, expositions...).

Le ministère de la Culture et de la Communication mène également des actions spécifiques dans les territoires ruraux, notamment dans le cadre du plan rural. Les objectifs sont le renforcement de l'offre culturelle, la promotion des résidences d'artistes et d'écrivains, la diffusion des pratiques numériques et le développement de l'éducation artistique et culturelle. Les initiatives sont très diversifiées allant d'une opération comme « 4 jours avec l'orchestre de Picardie » à la création de postes d'agents de développement culturel en milieu rural.

L'effort en faveur de l'accès au plus grand nombre des œuvres des musées sera marqué en 2012 par les premières itinérances du centre Pompidou Mobile, musée nomade destiné à faire découvrir à tous les publics, en particulier ceux qui n'ont jamais visité de musée, les chefs-d'œuvre de l'art moderne.

Dans la poursuite des initiatives menées en faveur des publics éloignés de la culture ou empêchés, les actions locales menées par les services du ministère de la Culture et de la Communication s'appuieront sur les protocoles interministériels et les conventions partenariales. L'élargissement du protocole culture/justice assurera ainsi une meilleure prise en compte des jeunes sous main de justice, des familles des détenus et du personnel de l'administration pénitentiaire. Après avoir fait l'objet d'une expérimentation en 2011, l'extension au secteur médico-social de la convention culture/santé sera mise en œuvre au niveau régional en 2012. Les actions partenariales avec l'éducation populaire devraient être renforcées dans le cadre des conventions d'objectifs 2012-2014, qui permettront d'affirmer de nouvelles orientations dans le domaine de la démocratisation et de la diversité culturelles.

Une attention particulière sera par ailleurs accordée à la mise en œuvre de la loi de 2005 relative à l'accessibilité et au développement de l'accès des personnes handicapées à l'offre de pratiques culturelles et artistiques.



Les crédits de fonctionnement et les emplois du ministère

LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION S'EST ENGAGÉ DANS UNE DÉMARCHE D'OPTIMISATION DE SA GESTION, QUI LUI PERMET DE RÉDUIRE SES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT.

■ **Après une baisse de 6 % en 2011, les moyens de fonctionnement du ministère diminueront de 2 % en 2012, pour s'élever à 52,1 M€ en crédits de paiement, hors loyers budgétaires et subvention à l'opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture.**

Cette baisse est permise par une politique de rationalisation des achats et d'optimisation de la gestion. A cet égard, les schémas régionaux de mutualisation, prévus par la circulaire du premier ministre du 13 décembre 2010, constitueront un levier d'économies. Dans ce contexte budgétaire contraint, le ministère entend conserver leur caractère prioritaire aux dépenses à caractère social, avec le développement du parc ministériel de logements sociaux.

■ **Les efforts en matière d'entretien des bâtiments de l'Etat sont poursuivis.**

Le ministère de la Culture et de la Communication participe depuis 2011 à la politique interministérielle de renforcement des moyens consacrés à l'entretien des bâtiments de l'Etat. Les bâtiments administratifs à Paris ou dans les DRAC et les SDAP peuvent désormais bénéficier de crédits, réservés pour les travaux de gros entretien à la charge du propriétaire.

■ **Avec un plafond d'emplois fixé à 11 014 équivalents temps plein travaillés (ETPT), le ministère disposera des emplois nécessaires à l'accomplissement de ses missions.**

Le ministère contribue à l'effort de maîtrise de l'emploi public, conformément à l'objectif fixé par le Président de la République. Ainsi, la moitié des départs en retraite prévus en 2012 ne sera pas renouvelée, à l'exception de ceux des enseignants des établissements d'enseignement supérieur. En effet, comme en 2011, les départs en retraite des enseignants de l'enseignement supérieur Culture seront remplacés, au titre de la politique en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche.

■ **Les dépenses de personnel du ministère s'élèvent à 643,89 M€, y compris le compte d'affectation spéciale Pensions.**

Les grands déterminants de l'évolution des dépenses de personnel (glissement vieillesse technicité, évolution des charges de pensions) sont pris en compte.

Une enveloppe de 1,16 M€, prévue au titre des mesures catégorielles, permettra par ailleurs la mise en place du nouvel espace statutaire (NES) de la catégorie B et l'extension du régime de la prime de fonction et de résultat (PFR).

Une enveloppe spécifique, de 0,8 M€, est destinée à accompagner les réformes décidées dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, notamment la mise en œuvre des dispositifs indemnitaires d'accompagnement des mobilités.



RECHERCHE CULTURELLE ET CULTURE SCIENTIFIQUE

EN 2012, LES CRÉDITS BUDGÉTAIRES CONSACRÉS AU PROGRAMME « RECHERCHE CULTURELLE ET CULTURE SCIENTIFIQUE » S'ÉLÈVERONT À **124,1 M€ EN CP ET 123,5 M€ EN AE.**

■ **Les moyens destinés à Universcience, l'établissement public consacré à la culture scientifique et technique, sont consolidés à hauteur de 114,7 M€ en CP.**

Universcience, établissement public né de la fusion du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie est le **pôle national de référence dans le domaine de la culture scientifique.**

Le budget pour 2012 prévoit 3,6 M€ pour la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de coopération entre tous les acteurs du réseau national de la culture scientifique et technique. Universcience apportera en particulier son soutien financier aux projets des Centres de culture scientifique et technique et industrielle (CCSTI).

En matière d'offre culturelle, les opérations nouvelles menées par Universcience concerneront les programmes « Arts et sciences » et « Innovations ».

Un effort particulier sera fait en matière d'investissement puisque, en 2012, se cumuleront la fin de la première phase de travaux de rénovation de l'accueil et des surfaces annexes de la Cité des sciences et de l'industrie, la poursuite de la rénovation au Palais de la découverte ainsi que des travaux de mise aux normes de sécurité et, enfin, le début de l'aménagement de la quatrième travée de la Cité des sciences et de l'industrie en vue de la création d'un pôle d'activités mêlant culture, commerce, loisir et innovation technologique.

■ **La recherche au service de la culture bénéficiera d'un budget de 9,3 M€ en AE=CP.**

En 2012, les priorités stratégiques seront les suivantes :

- la prise en compte de l'impact des évolutions sociétales sur la culture et les industries culturelles, en particulier à travers le soutien aux groupements d'intérêt scientifique nationaux « Culture et médias numériques » et « Institutions patrimoniales et pratiques interculturelles » lancés par le ministère ;
- le renforcement de la recherche dans les établissements d'enseignement supérieur, afin d'assurer leur intégration au meilleur niveau dans le schéma licence-master-doctorat (LMD) ;
- le développement des domaines d'excellence de la recherche culturelle, notamment dans le secteur du patrimoine.



INVESTISSEMENTS D'AVENIR

Les institutions de recherche culturelle et de culture scientifique participeront activement au programme des Investissements d'avenir en 2012.

Universcience a présenté, dans le cadre du programme « Internats d'excellence et égalité des chances », le projet ESTIM (Egalité d'accès aux sciences, aux technologies, à l'innovation et au multimédia) destiné à appuyer son rôle de pôle national de référence. Universcience est également partenaire du projet IMMEDIATS (Innovation dans la médiation culturelle et scientifique sur les territoires) d'accès innovants à des contenus scientifiques et techniques présenté par cinq centres de sciences majeurs de Basse-Normandie, Bretagne, Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées et Aquitaine.

Les établissements d'enseignement supérieur Culture et les laboratoires de recherche du ministère participent à plusieurs programmes mis en place dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche :

- deux « équipements d'excellence », dont la rénovation de l'accélérateur de particules AGLAE installé au Centre de recherche et de restauration des musées de France ;
- neuf « Laboratoires d'excellence » couvrant l'ensemble des domaines de compétence du ministère ;
- l'« Initiative d'excellence » PSL Etoile, qui associe les établissements parisiens d'enseignement supérieur de la création artistique (Ecole nationale supérieure des beaux-arts, Ecole nationale supérieure des arts décoratifs, Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris, Conservatoire national supérieur d'art dramatique).



LE LIVRE ET LA LECTURE

LES CRÉDITS INSCRITS DANS LE PLF 2012 AU TITRE DU LIVRE ET DE LA LECTURE PROGRESSENT DE 4 % EN CP POUR S'ÉTABLIR À 263,2 M€ ET SONT STABLES EN AE, À 247,6 M€.

■ **Le ministère mène une stratégie innovante en faveur de la lecture, fondée sur les 14 propositions pour le développement de la lecture**, annoncées par le ministre de la Culture et de la Communication au printemps 2010.

Ces propositions sont mises en œuvre grâce à des partenariats originaux noués entre l'État, les collectivités territoriales et les associations de développement de la lecture.

L'effet de levier suscité permet d'amplifier l'effort budgétaire et **de lancer dès 2011 une première vague d'une cinquantaine** de « contrats territoire lecture », conclus pour 3 ans et destinés à garantir la qualité et la cohérence du développement de la lecture publique dans les territoires.

2012 voit la pleine réalisation des objectifs de la réforme du concours particulier des bibliothèques de la dotation générale de décentralisation (DGD). Le soutien aux investissements en faveur de l'accessibilité des équipements et des services aux personnes en situation de handicap est renforcé et le numérique est développé dans les bibliothèques, en particulier dans le cadre de « contrats numériques », conclus avec les collectivités territoriales et fondés sur les services aux usagers utilisant le numérique et sur des collections numérisées.

Les crédits de la DGD devraient s'élever à 80,4 M€ en 2012. S'ils sont inscrits sur le budget du ministère de l'intérieur, l'instruction des dossiers est conduite, en partenariat, par les services du ministère de la Culture et de la Communication.

■ **La Bibliothèque nationale de France dispose du budget nécessaire à la réalisation de ses priorités stratégiques**

La Bibliothèque nationale de France (BnF) bénéficie en 2012 d'une subvention de l'État de 205,74 M€ en AE=CP, dont 189,89 M€ au titre du fonctionnement et 15,86 M€ au titre de l'investissement.

Le budget s'inscrit dans le cadre du contrat de performance 2009-2011 signé en décembre 2009 entre l'État et la BnF qui fixe les orientations stratégiques de l'opérateur et qui a fait l'objet, en juin 2011, d'un avenant prolongeant sa durée jusqu'en 2013.



LE PROJET RICHELIEU

La rénovation du quadrilatère Richelieu, site historique de la BnF, constitue une des priorités des grands projets immobiliers du ministère de la Culture et de la Communication.

Ce chantier d'envergure, dont la phase des travaux est prévue de 2011 à 2017, représente pour l'État un investissement de 211 M€, dont 171 M€ à la charge de la Culture et 40 M€ à la charge de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Étroitement lié à l'installation des bibliothèques de l'Institut national d'histoire de l'art (INHA) et de l'École nationale des chartes, le projet Richelieu a pour objectif de mieux assurer la sécurité des personnes et des biens et la sûreté des collections patrimoniales. Il s'agit également de renouveler et de moderniser les services offerts aux publics pour constituer un grand pôle de ressources en histoire de l'art (rénovation des salles de lecture, augmentation du nombre de places, nouvelles surfaces d'accueil et de rencontres pour le public).

Les crédits inscrits en 2012 par le ministère de la culture (15,6 M€ sur le programme Livre et industries culturelles et 4 M€ sur le programme Patrimoines) et par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche contribueront au financement des travaux de la phase 1 (2011-2014). La BnF apportera 10 M€ au titre de sa contribution directe au financement de la rénovation du quadrilatère Richelieu.

■ S'agissant de la filière du livre, le ministère poursuit son objectif d'amélioration de l'accès à une production éditoriale diversifiée et de qualité

Le soutien au secteur de l'édition se poursuit en 2012, au travers notamment des aides accordées par le CNL à des projets d'ouvrages de qualité. L'action déconcentrée maintient ses objectifs de soutien aux projets de publication et de développement des éditeurs locaux.

La modernisation du secteur s'accompagne d'un soutien spécifique aux projets de numérisation, auquel le CNL consacre 10 M€.

Le soutien à la présence de l'édition française à l'étranger est maintenu en 2012.

Le ministère de la Culture et de la Communication poursuit en 2012 ses efforts en faveur d'un réseau dense et diversifié de librairies de qualité sur l'ensemble du territoire, notamment au moyen d'interventions conduites en région, qui représentent plus d'1M€.

Dans ce cadre, la mise en place de contrats de progrès, encouragée par l'État pour soutenir les filières de la librairie en région, permet de renforcer le soutien aux établissements qui participent à l'aménagement et à l'animation culturels du territoire.

Ce soutien à la librairie est complété par l'action du CNL en faveur de la création et du développement des librairies, qui représente 3,5 M€ en 2012.

Par ailleurs, le dispositif de soutien du ministère en faveur des librairies implantées Outre-mer et à l'étranger est redéfini afin de mieux prendre en compte la hausse des coûts de transport. L'aide à la présence du livre français dans les pays francophones pâtissant d'un fort différentiel de niveau de vie est confirmée par des mesures d'intervention directe sur les prix de cession.



■ Auteurs : le droit de prêt conforté

Le ministère consacre en 2012 environ 11 M€ au financement du droit de prêt en bibliothèque, en application de la loi du 18 juin 2003. Ces crédits permettent à la société agréée pour la gestion du droit de prêt (SOFIA) de verser aux auteurs et aux éditeurs les droits d'auteur au titre du prêt en bibliothèque de leurs œuvres, et de financer le régime de retraite complémentaire mis en œuvre en 2004 au profit des écrivains, des traducteurs et, depuis le 1^{er} janvier 2010, les illustrateurs dont l'écriture constitue l'activité principale.

Enfin, le CNL poursuit sa politique de soutien aux projets d'écriture à travers des bourses et des soutiens aux résidences d'auteurs. Il aide plus largement l'ensemble des acteurs de la chaîne du livre par ses interventions dans les grandes manifestations littéraires.

INVESTISSEMENTS D'AVENIR

Numérisation des œuvres indisponibles du xx^{ème} siècle

Un accord cadre a été conclu le 2 février 2011, traduisant la volonté des éditeurs et des auteurs, avec le soutien du Commissariat général à l'investissement et du ministère de la Culture et de la Communication, de redonner une nouvelle vie, sous forme numérique, aux livres sous droits du xx^{ème} siècle qui ne sont actuellement plus commercialisés en librairie. Un corpus de 500 000 livres pourraient ainsi être numérisés et proposés à la vente d'ici à 5 ans.

Appel à partenariat pour la numérisation et la valorisation des collections de la BnF

Afin de renforcer et d'accélérer la numérisation des collections de la BnF, engagée depuis plusieurs années avec un budget annuel de l'ordre de 7 M€, un appel à partenariat pour la numérisation et la valorisation des collections de la BnF a été lancé, le 6 juillet 2011, dans le cadre des investissements d'avenir.

La BnF a ainsi identifié douze corpus susceptibles d'être numérisés en partenariat avec des acteurs privés qui souhaiteraient les valoriser commercialement :

- le livre ancien de 1470 à 1700 ;
- un ensemble de 3 à 500 000 imprimés français du domaine public ;
- la presse française de 1780 à 1940 ;
- les disques 78 tours et microsillons ;
- les manuscrits médiévaux ou modernes ;
- les collections de portraits ;
- la généalogie et l'histoire des familles ;
- la cartographie et les représentations de la France et des pays étrangers ;
- l'histoire locale ;
- les partitions musicales ;
- la photographie ;
- le cinéma français des origines à la deuxième guerre mondiale.

Le coût de ces programmes de numérisation est estimé à 150 M€, soit l'équivalent de plus de vingt années de travail au rythme actuel. La numérisation de ces ensembles permettrait de tripler le volume actuel de GALLICA (1,5 million de documents) en seulement quelques années.

La BnF est amenée à créer, avec l'appui du FSN, une filiale détenue à 100 %, « BnF Partenariats ». Cette filiale conclura des accords de numérisation et de valorisation commerciale des collections de la BnF en tenant compte des recommandations du Comité des Sages de l'Union européenne. BnF-Partenariats sera mise en place avant la fin 2011.



Industries culturelles et musique enregistrée

L'ACTION EN FAVEUR DE LA CRÉATION, NOTAMMENT DU RENOUVELLEMENT DES TALENTS, ET DU MAINTIEN DE LA PLURALITÉ ET DE LA DIVERSITÉ DES ACTEURS EST UN AXE FORT DE LA POLITIQUE DU MINISTÈRE.

La numérisation des contenus représente une opportunité pour la diffusion et le rayonnement des artistes et des créations culturelles mais également une menace pour la rémunération des créateurs et de l'ensemble de la chaîne de valeur, compte tenu du développement du piratage de masse. Alors que les principales industries

culturelles sont confrontées à ce défi, le développement de ces pratiques dans le domaine de la musique enregistrée a eu un impact très lourd puisque ce secteur a perdu, entre 2003 et 2010, plus de 60 % de sa valeur et plus de la moitié de ses emplois.

■ **La politique en faveur de la création repose sur des mécanismes de soutien**, en particulier le Fonds pour la création musicale (FCM), qui fédère, aux côtés des pouvoirs publics, l'ensemble des acteurs de la filière musicale. Des événements comme les Victoires de la musique, qui favorisent l'émergence de jeunes talents dans différents genres et la structuration de la filière musicale, sont également soutenus.

Ces moyens mobilisés en faveur du renouvellement des œuvres sont complétés par le crédit d'impôt en faveur de la production phonographique, qui permet de soutenir les entreprises, en particulier les PME et TPE.

■ **Dans le domaine du numérique, la politique du ministère de la Culture et de la Communication poursuit deux objectifs indissociables : protéger le droit d'auteur sur les réseaux numériques et favoriser le développement d'une offre légale, diversifiée et attractive, de contenus culturels en ligne.** La signature des « accords de l'Élysée » en 2007, puis le vote des lois du 12 juin et 28 octobre 2009, ont posé le cadre général de cette démarche pionnière.

Le protection des œuvres se traduit, depuis le 1^{er} octobre 2010, par la mise en œuvre effective, par la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet (HADOPI), de la « réponse graduée » destinée à prévenir le téléchargement illégal. Au 1^{er} juillet 2011, près de 480 000 premières recommandations (par courrier électronique) et 21 000 deuxièmes recommandations (par courrier électronique doublé d'une lettre remise contre signature) ont été envoyées par l'HADOPI. Plusieurs dossiers sont à la troisième étape, la commission de protection des droits, qui décide ou non de la saisine du juge.

Cinq « Labs » (laboratoires) ont été créés au sein de l'HADOPI. Ils ont pour mission d'observer les usages et de construire une base de connaissances regroupant des publications de référence rédigées par des experts et des internautes. Ils doivent permettre d'élaborer des propositions de réponse aux tensions existantes.

11 M€ sont prévus en 2012 pour permettre à l'HADOPI d'accomplir ses missions.



Afin de favoriser le développement d'une offre légale diversifiée et attractive, une mesure innovante de soutien à la consommation légale, la « Carte musique » pour les jeunes, a été mise en œuvre à la suite des propositions de la mission confiée par le ministre de la Culture et de la Communication à MM. Patrick ZELNIK, Guillaume CERUTTI et Jacques TOUBON, dite « Création et Internet ».

La « Carte musique » a ainsi été lancée officiellement le 27 octobre 2010 pour une durée de deux ans. Le budget de 25 M€ alloué à cette opération a été entièrement financé en 2011. L'évolution des crédits inscrits sur l'action « Industries culturelles » en tient compte.

L'objectif premier de la « Carte musique » est de faire découvrir l'offre légale de musique en ligne en France, afin d'assurer la pérennité et le succès de l'ensemble de la filière. Pour cela, le ministère de la Culture et de la Communication prépare le **développement d'une version physique de la « Carte musique » qui sera distribuée dès le mois de novembre dans les grandes surfaces**, ainsi que d'un nouveau site Internet pour les smartphones. Par ailleurs, une campagne de communication sera organisée dans les prochains mois.

Par ailleurs, dans un souci de simplification du **régime de gestion des droits de la musique en ligne**, une charte intitulée « **13 engagements pour la musique en ligne** » a été signée le 17 janvier 2011 par l'ensemble des acteurs de la filière musicale. Le suivi de la mise en œuvre de ces engagements a été confié à l'HADOPI.

■ **L'impact de la crise sur les acteurs du secteur, en particulier les plus fragiles - les PME et TPE indépendantes, demeure toutefois fort.** C'est pourquoi le ministre de la Culture et de la Communication a confié, en avril dernier, une **mission de réflexion consacrée au financement de la diversité musicale à l'ère numérique** à MM. Franck RIESTER, député-maire de Coulommiers, Alain CHAMFORT, auteur compositeur interprète, Daniel COLLING, directeur du Zénith de Paris et du festival « le Printemps de Bourges », Marc THONON, directeur du label Atmosphériques, président de la Société civile des producteurs de phonogrammes en France (SPPF), et Didier SELLES, conseiller-maître à la Cour des Comptes.

Cette mission doit expertiser, après avoir évalué et caractérisé les besoins des acteurs de la filière musicale, **l'hypothèse de créer un outil de soutien dédié à ce secteur, inspiré, le cas échéant, du modèle du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC).**

■ **Au-delà du secteur de la musique enregistrée, une intervention plus transversale est menée en faveur du secteur des industries culturelles.** Elle vise à soutenir les entreprises à travers le recours au prêt et à la garantie bancaire par le biais de **l'Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles (IFCIC).**



Les aides à la presse

LES CRÉDITS INSCRITS SUR LE PROGRAMME PRESSE EN 2012 S'ÉLÈVENT À **390,3 M€** EN CRÉDITS DE PAIEMENT. ILS SONT COMPLÉTÉS, À HAUTEUR DE 152,4 M€, PAR LES CRÉDITS INSCRITS SUR LE BUDGET DU MINISTÈRE CHARGÉ DE L'ÉCONOMIE, PORTANT LE TOTAL À **542,7 M€**.

S'ils tiennent compte de la fin de l'effort exceptionnel de l'Etat mis en place, pour trois ans, à la suite des Etats généraux de la presse, **les crédits inscrits sur le budget du ministère chargé de la communication demeurent néanmoins nettement supérieurs, de plus de 40 %, au niveau antérieur aux Etats généraux de la presse, confirmant ainsi le renforcement des moyens consacrés au secteur.** Avec 273 M€ en CP, les aides directes à la presse demeurent ainsi supérieures de 62 % à leur niveau avant les Etats généraux de la presse.

Le maintien des aides à la presse à un niveau historiquement élevé est assorti d'une **réforme des aides à la presse écrite et, plus particulièrement de leur gouvernance.** Cette réforme, lancée par les Etats généraux de la presse et débattue dans le cadre d'une enceinte de concertation mise en place par le ministre de la Culture et de la Communication en 2011, a pour objectif de faire fructifier les bénéfices des mesures de soutien mises en œuvre par les pouvoirs publics au service de la presse durant trois ans. Ce cadre rénové renforcera leur efficacité et leur adaptation aux évolutions permanentes du secteur.

■ L'État accompagne les mutations du secteur de la presse et favorise le pluralisme de l'expression dans le cadre d'une gouvernance rénovée

Pour accompagner les mutations du secteur de la presse, la réforme des aides publiques directes à la presse, annoncée à l'issue des États généraux de la presse, verra le jour en 2012. Dans la fidélité aux principes qui fondent le dispositif français d'aide à la presse – défense du pluralisme, indépendance des entreprises de presse et des rédactions, neutralité, liberté du commerce et de l'industrie - cette réforme se traduira notamment par la création d'un espace de dialogue rénové entre la presse et l'État, la définition d'un partenariat public/privé renouvelé autour du principe de contractualisation et aboutira à l'évolution de plusieurs aides directes.

Une Conférence des éditeurs de presse (CEP) aura vocation à constituer un lieu de débat et de réflexion sur les **orientations stratégiques** qui doivent guider, dans un souci d'efficacité et d'efficience accrues, l'évolution et l'adaptation du dispositif des aides à la presse. Composée des représentants de toutes les familles de presse, des représentants de l'administration et de personnalités qualifiées indépendantes, elle se réunira périodiquement pour dresser un bilan de la gestion des aides à la presse au cours de l'année écoulée, et débattre des perspectives, afin de déterminer les priorités et les évolutions souhaitables du dispositif d'aide. Dans un souci accru de transparence, l'état annuel des montants attribués et leur ventilation par bénéficiaire seront désormais rendus publics, dans le respect du secret des affaires.



■ **La création d'un fonds stratégique pour le développement de la presse est destinée à conforter les dispositifs de soutien à la modernisation du secteur**

Issu du rapprochement du fonds d'aide à la modernisation de la presse quotidienne et assimilée d'information politique et générale, du fonds d'aide au développement des services de presse en ligne, ainsi que de la seconde section du fonds d'aide à la distribution et à la promotion de la presse française à l'étranger, **le fonds stratégique pour le développement de la presse** (FSDP) rassemblera les crédits destinés à l'ensemble des dépenses d'investissement.

Doté de **38,3 M€**, ce fonds sera constitué de trois sections distinctes piloté par un comité d'orientation paritaire : la première dédiée aux opérations de mutation et de modernisation industrielle de la presse imprimée quotidienne et assimilée d'information politique et générale (IPG) ; la seconde réservée aux innovations technologiques, notamment numériques, de la presse d'IPG, mais aussi, dans la limite de 20 % des crédits alloués à cette section, aux investissements d'une partie de la presse dite « spécialisée » ; la troisième section sera consacrée à la conquête de nouveaux lectorats.

Des systèmes de bonification des aides seront mis en place pour inciter à la mutualisation des moyens de portage, à la mise en place de projets mutualisés, au développement de l'impression numérique, au recours à de la formation permanente, mais aussi pour encourager les comportements respectueux du développement durable, des normes de qualité et de la responsabilité sociale.

24,5 M€ seront mobilisés pour accompagner **la modernisation sociale de la fabrication de la presse quotidienne**, qu'elle soit nationale, régionale ou départementale, l'enveloppe consacrée à cette politique s'ajustant à la réalité des besoins.

Après avoir bénéficié d'un soutien financier exceptionnel de la part de l'État pendant trois ans à la suite des États généraux de la presse, l'effort financier en faveur de la **modernisation du réseau des diffuseurs** s'élève en 2012 à **6 M€**, un effort particulier étant porté en faveur des exploitants de kiosques à journaux.

18,9 M€ seront consacrés en 2012 à **l'aide à la modernisation de la distribution de la presse quotidienne**, afin d'accompagner l'effort de restructuration engagé par les messageries de presse. Cette aide compte, à partir de 2012, une deuxième section destinée à soutenir les actions de distribution de la presse française à l'étranger.

La dotation prévue pour les abonnements de l'État à l'Agence France-Presse s'élèvera à 117,5 M€, + 1,8 %, conformément au contrat d'objectifs et de moyens.

■ **L'État poursuit ses objectifs de défense du pluralisme et de soutien à la diffusion, avec le souci de calibrer les aides de la manière la plus efficace**

L'engagement traditionnel de l'État en faveur du pluralisme est poursuivi : l'aide aux quotidiens nationaux d'information politique et générale à faibles ressources publicitaires, l'aide aux quotidiens régionaux départementaux et locaux d'information politique et générale à faibles ressources de petites annonces et l'aide à la presse hebdomadaire régionale verront ainsi leurs dotations consolidées, à hauteur de **12 M€**.



Un plan très ambitieux de développement du portage a été mis en place à partir de 2009 pour une durée de trois ans, afin de favoriser la diffusion de la presse d'information politique et générale. Les bons résultats observés conduisent à prolonger le fonctionnement de ce fonds au-delà de cette période. **60,6 M€** seront consacrés à ce dispositif constitué d'une part d'une aide directe à l'exemplaire porté doté 45 M€, et d'autre part d'un dispositif d'exonération des charges patronales pour les vendeurs-colporteurs et porteurs de presse doté de 15,5 M€ en 2012. Par ailleurs, les études et les investissements liés à la mutualisation du portage seront soutenus par le fonds stratégique pour le développement de la presse.

Les autres aides à la diffusion sont maintenues : les crédits favorisant la diffusion de la presse française à l'international, intégralement maintenus, sont répartis pour une part au sein du fonds stratégique pour le développement de la presse, et pour une autre part au sein d'une deuxième section, nouvellement créée, de l'aide à la distribution de la presse quotidienne nationale.

L'aide au transport postal de la presse permettra d'honorer les engagements pris dans le cadre de l'accord du 23 juillet 2008 entre l'État, la presse et La Poste, qui prévoient pour 2012 une contribution de 232 M€, cette contribution faisant l'objet d'une répartition des crédits entre le programme « Presse » et le programme « Développement des entreprises et de l'emploi » de la mission « Économie ». Le montant des crédits inscrits au programme « Presse » en 2012 est de **79,6 M€**. La compensation du manque à gagner pour La Poste du report d'un an de la mise en œuvre des accords État-Presses-La Poste se traduit par l'inscription de **27,6 M€** en 2012.

BILAN DES ETATS GÉNÉRAUX DE LA PRESSE ÉCRITE

En conclusion des Etats généraux de la presse écrite, le Président de la République a annoncé un plan massif d'investissement sur trois ans en faveur de la presse. Entre 2009 et 2011, plus de 580 millions d'euros ont ainsi été mobilisés ce qui s'est traduit par une augmentation globale de 65 % des crédits rapportés à la moyenne des aides à la presse sur les trois années précédentes.

Les recommandations retenues par le Président de la République étaient structurantes pour le secteur : rétablissement de condition de fabrication équilibrée, rééquilibrage des coûts liés à la distribution, définition d'un nouveau cadre juridique et économique pour le numérique.

Les mesures mises en œuvre par l'Etat ont permis à la presse, d'une part de préserver ses équilibres économiques alors qu'elle traversait la crise la plus grave depuis 1945, et d'autre part d'accélérer sa reconversion vers un modèle économique équilibré, tenant compte des enjeux de la convergence numérique.

PORTAGE : DÉVELOPPER UNE OFFRE STRUCTURANTE

L'exonération des charges patronales pour les vendeurs-colporteurs et porteurs de presse mise en place en 2009 a eu un effet accélérateur positif. Le nombre des publications bénéficiant de l'aide directe à l'exemplaire porté est ainsi passé de 126 à 146 entre 2009 et 2011.

L'effort de l'Etat a eu un effet doublement positif : il a accéléré la diffusion du portage et a contribué à limiter la baisse de la diffusion enregistrée par l'ensemble de la presse quotidienne. Entre 2009 et 2010, le nombre d'exemplaires portés de la presse régionale a augmenté de 50.000, soit une progression de 2 %, dans un marché orienté à la baisse. Les exemplaires portés de quotidiens nationaux ont, pour leur part, augmenté de 15 % au premier semestre 2010. Les quotidiens nationaux ont ainsi comblé en 2010 une partie de leur retard par rapport à la presse régionale, dont la part de portage est historiquement plus élevée (47 % de la diffusion totale payée).



LA RÉFORME DU RÉSEAU DE LA VENTE AU NUMÉRO

Tout en favorisant de nouveaux relais de croissance (comme le portage), l'Etat accompagne la restructuration du réseau traditionnel de la vente au numéro. L'enjeu économique est de premier ordre puisque 55 % du chiffre d'affaires de la presse éditeurs et plus de 60 % de celui de la presse quotidienne nationale dépendent de la vente au numéro.

La transition vers un modèle mieux adapté aux évolutions du marché comporte des risques de déséquilibres économiques, qui justifient l'intervention de l'Etat. Alors que son plan de redressement annoncé en mai 2010 est parvenu à son terme, Press-talis entre dans une nouvelle phase de réformes. La réforme des acteurs de la chaîne logistique doit conduire, à terme, à la revalorisation de la rémunération des diffuseurs de presse et à l'amélioration des conditions d'exercice de leur profession autour d'une régulation professionnelle modernisée.

L'évolution rapide des conditions d'exercice des métiers de la vente et la rupture des équilibres historiques de la distribution de la presse justifient une adaptation urgente du cadre de régulation générale du secteur confirmée par la réforme de la Loi Bichet intervenue en juillet 2011. Cette réforme législative a pour objectif de permettre le renouvellement du Conseil Supérieur des Messageries de Presse et de ses missions et la création de l'Autorité de régulation Indépendante de la distribution.

L'ENGAGEMENT EN FAVEUR D'UN ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL COMPÉTITIF

A l'issue des Etats généraux, l'objectif de conclure un nouveau contrat social entre partenaires avait été fixé. Un accord a été signé en octobre 2009 entre le syndicat de la presse quotidienne nationale, les représentants de la presse gratuite et plusieurs syndicats professionnels, qui redéfinit l'organisation quotidienne du travail dans les centres d'impression et prévoit un soutien à la reconversion professionnelle.

PRATIQUES PROFESSIONNELLES À L'ÈRE NUMÉRIQUE

La loi de 2009 qui encadre la rémunération des journalistes dans le cadre de la réutilisation plurimedia des contenus rédactionnels a mis fin à l'insécurité juridique qui bloquait le développement de l'offre de presse numérique en France.

La création d'un nouveau statut d'éditeur de presse en ligne, assorti d'un régime de responsabilité adapté confirmé par la loi du 12 juin 2009 a permis à la presse en ligne de bénéficier du même soutien que celui consenti au secteur industriel. Douze mois après sa création, le fonds d'aide aux services de presse en ligne (SPEL) a instruit 210 dossiers (70 en 2009, 140 en 2010) pour des aides annuelle de plus de 15 M€. Le nombre de nouveaux acteurs du web qui bénéficient du fonds progresse régulièrement, passant de 6 % à près de 20 % des aides en 2010.

L'évolution des entreprises vers un environnement convergent nécessite une adaptation des pratiques professionnelles des journalistes, et, par conséquent, des efforts en matière de formation continue. L'engagement de développement de l'emploi et des compétences, conclu le 30 juin 2009 entre l'État et les partenaires sociaux pour trois ans, a permis de lancer plus de 7 000 actions de formation en 2009 et 2010. Cet engagement est assorti d'une réflexion de fonds sur l'évolution des moyens mis en œuvre par la profession et l'Etat au service de la formation.

LA POLITIQUE DE RECONQUÊTE DES NOUVEAUX LECTEURS

Lancée en octobre 2009, l'opération « Mon journal offert » répond à un double objectif : revaloriser la presse quotidienne auprès des jeunes lecteurs et créer un véritable réflexe de lecture afin de garantir l'avenir des audiences de la presse. Elle a atteint, et même dépassé rapidement ses objectifs, puisqu'elle a permis d'amener, en deux ans, plus de 560 000 jeunes à la lecture de la presse quotidienne d'information générale, soit plus de 5 % des 18-24 ans.



L'audiovisuel public

EN 2012, LE BUDGET DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC EST EN PROGRESSION DE 1,7% ET ATTEINT 3 882,7 M€ TTC.

crédits inscrits sur le budget général s'établissent à 592,3 M€. Ainsi, les organismes de l'audiovisuel public ont les moyens de mener leurs priorités stratégiques en 2012, année marquée par la mise en œuvre des nouveaux contrats d'objectifs et de moyens (COM) de France Télévisions et d'Arte.

■ Les crédits issus de la contribution à l'audiovisuel public (CAP), portés par le compte de concours financiers « Avances à l'audiovisuel public », s'élèvent à 3 290,4 M€ TTC, tandis que les

■ France Télévisions (FTV)

La dotation prévue pour FTV en 2012 s'élève à 2 598,2 M€ TTC (soit 2 554,5 M€ HT), soit une augmentation de 3,6 % par rapport à la LFI 2011. La dotation prévue dans le PLF 2012, qui s'élève à 2 570,2 M€ TTC (soit 2 526,5 M€ HT), sera complétée par un report de crédits de 28 M€, portant ainsi la dotation totale prévue dans le COM à 2 598,2 M€ TTC (2 554,5 M€ HT).

2012 est la première année de mise en œuvre du nouveau COM de FTV, qui porte des ambitions fortes.

LES AMBITIONS DU COM DE FRANCE TÉLÉVISIONS POUR LA PÉRIODE 2011-2015

Conformément à la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, la nomination de M. Rémy Pflimlin à la présidence de FTV, le 22 juillet 2010, a amené l'État et la société à élaborer un nouveau COM pour la période 2011-2015.

La stratégie choisie consiste à **féderer tous les publics grâce à des chaînes aux identités renforcées et à une offre numérique complète**. FTV doit placer la **création au cœur de sa stratégie pour faire partager au plus grand nombre des programmes ambitieux et innovants**. Le groupe jouera un rôle moteur dans le développement et le renouvellement de la création française et européenne, et notamment de la fiction. Le plan d'affaires traduit cet objectif en affichant notamment une progression plus forte du coût des programmes que des autres charges.

Le groupe doit également proposer une stratégie numérique complète, fondée sur l'extension de son offre délinéarisée, mais également sur une politique éditoriale ambitieuse sur Internet, notamment pour le sport et l'information.

Dans ces domaines mais également dans celui du pluralisme et de la promotion de la diversité de la société française, France Télévisions doit être exemplaire.

Enfin, France Télévisions doit **achever la mise en œuvre de l'entreprise commune pour développer les moyens de sa stratégie**. Le groupe s'appuiera sur une organisation optimisée, entre mutualisation des fonctions transversales et autonomie éditoriale retrouvée des antennes.

Le plan d'affaires 2011-2015 prévoit une croissance moyenne de 2,2 % par an de la ressource publique. C'est un engagement fort de l'État qui marque ainsi sa volonté d'accompagner l'entreprise dans l'accomplissement de ses missions et de sa stratégie.

Le Parlement est actuellement consulté sur ce projet de COM, qui pourrait être signé à la fin de l'année 2011.



■ ARTE France

Avec 270,2 M€, la dotation publique d'Arte présente une hausse exceptionnelle de 7,3 %. Elle correspond à un ambitieux plan de relance de la chaîne culturelle franco-allemande et marque l'attachement de l'État au modèle singulier de télévision qu'elle représente ainsi que son souhait d'encourager l'élargissement des publics auxquels la chaîne s'adresse.

Le COM en cours d'élaboration traduit l'ambition portée par M^{me} Véronique Cayla, nommée à la présidence d'Arte le 23 mars 2011.

LES AMBITIONS DU COM D'ARTE POUR LA PÉRIODE 2012-2016

- **L'objectif principal est la reconquête du public, avec une croissance de 30 % de sa part d'audience sur la période, sans remettre en cause les caractéristiques qui font la singularité d'Arte : une chaîne culturelle européenne, créative et exigeante dans la qualité de ses programmes.**

Dès 2012, une grille de programmes totalement renouvelée et fortement enrichie en journée sera mise en place. Elle sera plus accessible pour le grand public, ponctuée de façon régulière de programmes événementiels de grande qualité. Les cases d'avant-soirée et de première partie de soirée seront remodelées afin de s'adapter aux habitudes des téléspectateurs français.

- **L'autre axe stratégique du COM porte sur le développement du numérique.** Pionnière dans le domaine, ARTE continuera à explorer les nouvelles possibilités qu'offrent Internet et la télévision connectée : approfondir les liens avec son public, expérimenter des créations audiovisuelles qui associent dès leur conception l'antenne et Internet, et, enfin, faciliter la circulation des œuvres en multipliant les vecteurs numériques de diffusion (télévision de rattrapage et vidéos à la demande). Les plateformes thématiques de téléchargements sur Internet seront également enrichies.

Ces ambitions se conjuguent avec une exigence particulière de rigueur en gestion. Les synergies et gains de productivité seront systématiquement recherchés et les ressources commerciales propres développées.

Afin d'accompagner ces développements, la dotation publique croît en moyenne annuelle de 3,8 % sur la période du COM.

■ Audiovisuel Extérieur de la France

L'année 2012 marque l'aboutissement de la réforme de l'audiovisuel extérieur de la France lancée en 2008, qui a pour objectif de mettre en œuvre une politique audiovisuelle extérieure plus cohérente et aux orientations stratégiques plus lisibles.

Les crédits destinés à la société en charge de l'audiovisuel extérieur de la France (AEF) s'élèvent à **318,7 M€** dans le PLF 2012. Il s'agit notamment, après un effort soutenu pour accompagner la constitution du groupe, de tenir compte des premières économies résultant des synergies identifiées entre les différentes sociétés de la holding, sans pour autant réviser à la baisse les objectifs.

Ces crédits sont ensuite répartis par la holding entre ses filiales RFI et France 24, et son partenaire TV5MONDE.



L'année 2012 s'inscrit dans le cadre de la poursuite de la réforme souhaitée par le Président de la République et engagée en 2008. Elle se traduit par la mise en œuvre des priorités stratégiques suivantes :

- le **regroupement des sociétés** de la holding AEF sur un même site, qui doit intervenir au cours de l'année 2012, facilitant le travail en commun des équipes ;
- le développement de la **distribution mondiale de France 24** ;
- le développement de la diffusion de RFI sur tous les supports en ciblant les langues prioritaires ;
- **la fin de la mise en œuvre du plan stratégique 2009-2012 de TV5Monde** adopté par les partenaires francophones en 2008. La réflexion sur un nouveau plan stratégique sera lancée lors d'une conférence ministérielle sous présidence française, fin 2011. Dans la continuation du précédent, le nouveau plan doit permettre de renforcer la distribution mondiale de la chaîne et de poursuivre son développement en média global.

■ Radio France

La dotation publique proposée pour Radio France s'élève à **629,76 M€**, soit une progression de **3,8 %** par rapport à la LFI 2011. Elle est s'inscrit dans le cadre du **COM 2010-2014** signé le 29 juillet 2010 par le ministre de la Culture et de la Communication et par le président de Radio France.

L'activité de Radio France en 2012 sera plus particulièrement centrée sur :

- **Le renforcement de l'identité de chacune des antennes.** L'année 2012 permettra de tirer les conclusions de l'accueil, par les auditeurs, des évolutions récentes et devrait voir la poursuite des évolutions du 'Mouv' et de France Musique ainsi que le lancement d'une 44^{ème} station France Bleu à Saint-Étienne.
- **Le développement des nouvelles technologies.** L'amélioration des sites Internet du groupe se poursuivra en 2012. Radio France développera par ailleurs sa présence sur tous les supports numériques, sur lesquels ses programmes denses en contenu, déjà en tête des programmes les plus podcastés, gagnent à être diffusés et écoutés plus librement.
- **Le chantier de réhabilitation de la Maison de Radio France.** La dotation d'équipement, 27,1 M€, est en forte hausse (+14,8 %), afin d'accompagner la montée en charge des travaux, avec notamment la construction de l'auditorium. Le projet de réhabilitation inclut également, au-delà de la mise aux normes de sécurité, la modernisation des infrastructures et des moyens techniques de production.



■ L'Institut national de l'audiovisuel (INA)

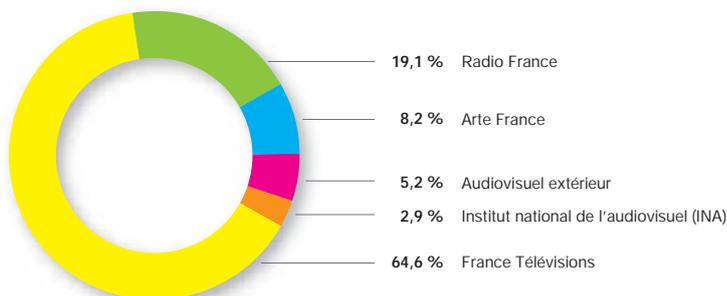
En 2012, une dotation de **93,9 M€** est prévue pour l'INA, en progression de 2,1 %. Il s'agit ainsi de poursuivre le plan de sauvegarde et de numérisation des archives et de consolider l'offre de formation.

La dotation pour 2012 est conforme à celle prévue dans le COM 2010-2014, à l'exception des versements de l'allocation spécifique pour le projet immobilier, compte tenu du décalage du projet dans le temps.

Cette dotation globale permettra à l'INA de réaliser les objectifs stratégiques suivants en 2012 :

- **La poursuite du plan de sauvegarde et de numérisation** de ses archives menacées ;
- **La consolidation de l'activité de formation continue** : l'INA doit renforcer les savoir-faire, les compétences et le dispositif commercial de l'offre de formation continue ;
- **La valorisation des collections** : le site ina.fr poursuivra sa croissance ;
- **L'élargissement des activités du dépôt légal** : l'INA poursuivra, en collaboration avec la Bibliothèque nationale de France, le dépôt légal du web, qui permet de garder une image fidèle des évolutions du paysage d'Internet dans le domaine de l'audiovisuel.

Allocation des ressources
de la contribution
à l'audiovisuel public
3 290 M€ TTC en PLF 2012





Les radios associatives

EN 2012, LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION RÉAFFIRME SON SOUTIEN AUX RADIOS ASSOCIATIVES (29 M€).

Médias audiovisuels de proximité qui couvrent l'ensemble du territoire national, les radios associatives remplissent une mission de communication sociale de proximité essentielle et jouent un rôle essentiel dans le paysage radiophonique français.

Elles sont un élément unificateur, animant la vie locale et réservant une large part de leur programmation à des cultures minoritaires, à de nouveaux talents artistiques ou encore à des campagnes d'intérêt général.

En 2012, l'État réaffirme son attachement au Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER), système de soutien qui gère des aides dont bénéficient plus de 630 radios associatives. 29 M€ sont ainsi prévus dans le PLF. Ce montant de crédits confirme la pérennisation de l'augmentation de 2 M€ (soit + 7,4 %) intervenue en 2010 pour le passage à la diffusion numérique terrestre (projet RNT), et finalement destinées aux radios FM.

Alors qu'il n'avait pu faire l'objet de revalorisation depuis 2002, le barème des subventions annuelles de fonctionnement a été réévalué à la hausse grâce au dynamisme des recettes.

LE SOUTIEN AU CINÉMA, À L'AUDIOVISUEL ET AU MULTIMÉDIA

LES RECETTES FISCALES AFFECTÉES AU CENTRE NATIONAL DU CINÉMA ET DE L'IMAGE ANIMÉE (CNC) SONT SÉCURISÉES À HAUTEUR DE 700 M€ EN 2012.

■ En 2012, le Gouvernement souhaite réformer et sécuriser l'assiette de la principale ressource affectée au fonds de soutien : la taxe sur les services de télévision (TST). La contribution acquittée par les distributeurs doit en effet être modernisée, pour tenir compte de l'évolution des modes

de commercialisation des services de télévision, via l'Internet fixe et mobile. Cette réforme vise à garantir la pérennité de la taxe et à sécuriser le financement du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia.

1) La taxe sur le prix des places de cinéma (130 M€).

La taxe sur le prix des places de cinéma devrait abonder le fonds de soutien à hauteur de 130 M€ en 2012, soit une progression de 2,1 M€ sur la base d'une prévision de fréquentation estimée à 190 millions d'entrées.

La taxe sur les entrées en salle de cinéma (TSA) représente 10,72 % du prix du billet.

2) La taxe sur les services de télévision (539M€).

La taxe sur les services de télévision (TST) est une ressource essentielle pour les soutiens à la création. En 2012, elle représentera plus des trois quarts (77 %) des recettes du fonds de soutien, soit une part stable par rapport à 2011.

La base d'imposition reste répartie entre deux catégories de redevables, les éditeurs et les distributeurs de services de télévision.

L'évolution des modes de distribution des services de télévision et des modes de commercialisation des offres a conduit le Gouvernement à proposer une adaptation de l'assiette de la taxe acquittée par les distributeurs. Il s'agit de moderniser et de clarifier l'assiette pour tenir compte des évolutions technologiques importantes que connaît le secteur, mais aussi de simplifier le barème de la taxe.

L'assiette de la taxe sur les éditeurs de services de télévision, qui comprend principalement les ressources publicitaires des chaînes de télévision et la contribution à l'audiovisuel public, est inchangée.

3) La taxe vidéo et VàD (31,8 M€)

Le chiffre d'affaires de la vidéo physique devrait continuer de diminuer, sans que la vidéo à la demande (VàD), pourtant en forte hausse, constitue, à ce stade, un relais de croissance suffisant pour compenser ce recul.

Le produit de la taxe vidéo/VàD devrait s'établir à 32,5 M€, soit des recettes nettes pour le fonds de soutien de 31,8 M€, déduction faite des frais de recouvrement perçus par les services de Bercy.



■ **Les soutiens au cinéma, à l'audiovisuel et au multimédia, hors frais de gestion du CNC, devraient s'élever à 661,5 M€.**

Les moyens prévus en 2012 permettent de répondre en priorité aux besoins de soutien automatique « cinéma et audiovisuel ». Ils seront complétés par les moyens mobilisés dans le cadre du plan numérique, dont le financement a été provisionné sur les années 2009, 2010 et 2011. Ce financement, mis en œuvre depuis la fin 2010, permet de contribuer à la numérisation des salles de cinéma pour la partie du parc la plus fragile, de participer à la numérisation des œuvres de patrimoine ainsi que d'accompagner les investissements pour la production audiovisuelle sur les nouveaux réseaux numériques.

Les grandes priorités pour le CNC sont les suivantes.

1) Faire face aux défis du numérique : le soutien à la production audiovisuelle et la poursuite du plan numérique 2010 – 2015.

La diffusion numérique multiplie les écrans et accroît la demande de contenus audiovisuels (montée en puissance des chaînes de la TNT, arrivée de nouvelles chaînes, diffusion sur Internet...). Ces évolutions s'accompagnent d'une multiplication de l'offre disponible, dans le cadre d'une concurrence internationale de plus en plus forte sur la création de contenus. La production française doit y prendre toute sa place. C'est l'enjeu du plan exceptionnel de soutien à la production audiovisuelle mis en place par le CNC depuis 2010. Le soutien automatique à la production audiovisuelle sera donc encore renforcé en 2012 à hauteur de 5 %.

Plus largement, en 2012, le CNC continuera de déployer les actions du plan numérique 2010 - 2015, dont l'essentiel du financement a été constitué lors des trois précédents exercices. La numérisation des salles de cinéma se poursuit, la numérisation de certaines œuvres du patrimoine va suivre à compter de la fin 2011 et sera accompagnée d'investissements destinés à assurer la diffusion et à la conservation numérique.

2) Renforcer la diversité de l'offre d'œuvres disponibles : le soutien à la distribution et à la VàD

Les aides en faveur de la distribution dans le secteur du cinéma devraient être renforcées, afin de mieux prendre en compte les évolutions structurelles de ce secteur.

De même, les crédits en faveur de l'édition vidéo et VàD devraient augmenter dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de soutien automatique à ce maillon de plus en plus essentiel de la mise à la disposition auprès du public des œuvres cinématographiques et audiovisuelles. Ce dispositif devrait contribuer à structurer encore davantage ce secteur et à renforcer l'offre légale de films.

3) Renforcer la diversité de la création cinéma

Il s'agit de conforter l'objectif de diversité cinématographique et de renouvellement de la création par la mise en place d'une aide renforcée aux Cinémas du monde, fusionnant l'actuel « fonds Sud » et l'aide aux films en langue étrangère (AFLE).

La fusion de ces deux dispositifs doit permettre de renforcer l'aide apportée aux cinéastes étrangers dont les œuvres se distinguent par leur excellence et leur contribution à l'objectif de diversité culturelle. Ce renforcement est d'ordre financier : le CNC apportera 5 M€ au dispositif co-géré avec le ministère des Affaires étrangères (qui apporte 1M€), soit le double de sa participation actuelle. Il est également d'ordre stratégique : la fusion permet d'ouvrir le nouveau fonds à des pays de plus en plus présents sur la scène créative internationale, et dont les cinéastes n'étaient auparavant pas toujours éligibles aux aides Fonds Sud et AFLE.



LA RÉPARTITION DES CRÉDITS EN FAVEUR DU CINÉMA, DE L'AUDIOVISUEL ET DU MULTIMÉDIA

La dotation au titre du soutien au cinéma, à l'audiovisuel et au multimédia (hors fonction support), de 661,5 M€, se répartit de la manière suivante :

- **Le soutien automatique s'élève à 399,2 M€ soit une hausse de 6% par rapport à 2011 :**

- à destination des producteurs cinéma : 85.9 M€,
- à destination des distributeurs : 30.7 M€,
- à destination des exploitants : 65.5 M€,
- à destination des éditeurs vidéo : 7.1 M€,
- à destination des producteurs audiovisuels : 210 M€.

- **Les soutiens sélectifs (hors Plan numérique) s'élèvent à 255,9 M€, en hausse de 7 % par rapport à 2011 ;**

- **Les crédits consacrés au « Plan numérique » s'élèvent à 6,4 M€ et correspondent aux dépenses d'inventaire et de conservation des Archives françaises du film. Ils seront complétés par les financements déjà mobilisés par le CNC au titre du plan de numérisation des salles, doté de 125 M€ sur trois ans.**

■ Des dispositifs fiscaux complètent efficacement les soutiens

2012 est l'année de la reconduction triennale du dispositif des SOFICA, dont l'efficacité a été soulignée par l'Inspection générale des finances dans son rapport sur l'évaluation des dépenses fiscales. Ces sociétés d'investissement collectent des fonds auprès des particuliers pour les investir dans la production, favorisant le financement de la production indépendante et le renouvellement de la création et des talents en soutenant de manière significative la production française. En 2010, 122 films et 31 programmes audiovisuels ont bénéficié de l'apport des SOFICA. En 2012, les SOFICA, devraient collecter 63 M€, pour une dépense fiscale de 27 M€.



En seulement deux ans d'existence, le crédit d'impôt « international » en faveur des tournages étrangers, a démontré son attractivité : il a déjà permis de faire venir des productions étrangères conséquentes de long métrage ou d'œuvres audiovisuelles qui réalisent ainsi leurs tournages et leurs prestations techniques en France. Le montant de la dépense fiscale prévue est de l'ordre de 8 à 10 M€ en 2012, pour des retombées largement supérieures.

Il complète l'impact positif sur la relocalisation des tournages, et donc l'emploi et l'activité, pour les filières techniques en particulier, des dispositifs de crédit d'impôt cinéma (estimé entre 55 et 59 M€ en 2012) et audiovisuel (entre 48 et 52 M€) et du crédit d'impôt jeux vidéo (entre 6, 5 et 7,5 M€ de dépense fiscale estimée en 2012) pour les œuvres contribuant à la diversité de la création par la qualité et l'originalité de leur concept et l'innovation qu'ils véhiculent.

INVESTISSEMENTS D'AVENIR

Le 15 mai 2011, l'Etat et les sociétés détentrices de catalogues (EuropaCorp, Gaumont, Pathé, SND, Studio 37, StudioCanal, TF1 Droits Audiovisuels, la SACD et la Cinémathèque française) ont signé l'accord-cadre relatif au financement de la numérisation des œuvres cinématographiques.

Cet accord-cadre prévoit la numérisation de 10 000 films pour un budget de 100 millions d'euros.

Parmi les 2 500 premières œuvres concernées par ce plan de numérisation piloté par le Centre national du cinéma et de l'image animée et financé grâce au Grand Emprunt : les longs métrages postérieurs à 1929, les films de Jean Cocteau, Julien Duvivier, René Clair ou encore ceux d'Alain Resnais.

En complément, le CNC prévoit un dispositif de soutien à la numérisation des œuvres cinématographiques qui portent une ambition artistique et culturelle forte, sans toutefois garantir une rentabilité suffisante.



LA POLITIQUE EN FAVEUR DU NUMÉRIQUE

LE NUMÉRIQUE, **OUTIL DE PRÉSERVATION DES ŒUVRES ET VECTEUR DE CULTURE PARTAGÉE**, EST AU CŒUR DES POLITIQUES DU MINISTÈRE.

■ **Le soutien apporté par le ministère au développement d'une offre globale et structurée de contenus numérisés s'inscrit pleinement dans l'objectif de culture partagée.**

En 2012, la dotation de 3 M€ destinée à l'appel à projets national de numérisation lancé en 2011 par le ministère est reconduite. L'objectif est de mettre à disposition, sur Internet, les richesses nationales, de développer une offre globale de contenus numérisés structurée par des programmes transversaux – thématiques ou régionaux – et d'accroître l'offre de ressources culturelles numériques, afin de promouvoir la consultation du patrimoine culturel numérique par tous. Cette action s'accompagne d'une mise en réseau coordonnée avec les établissements publics et les collectivités territoriales.

Le ministère encourage également ses institutions à s'engager résolument dans la numérisation du patrimoine. L'offre culturelle des institutions s'enrichit ainsi d'un volet numérique en constante expansion. 30 M€ sont consacrés par ces institutions – BnF (16 M€), INA (12 M€) et les autres établissements publics et services du ministère (notamment Archives nationales, Versailles, Louvre, Quai Branly, Cité de la Musique, Centre Pompidou, etc.) – à la numérisation du patrimoine culturel.

■ **Le ministère favorise aussi le développement de services culturels numériques innovants pour le grand public**

Le ministère de la Culture et de la Communication lancera en 2012 une nouvelle édition de l'appel à projets « services numériques culturels innovants » ou « Culture Labs », doté d'un budget de 1,5 M€.

Cet appel à projets soutient des expérimentations de projets numériques culturels innovants pour stimuler de nouveaux partenariats entre entreprises privées, laboratoires de recherche, établissements publics, services de l'État et des collectivités locales. L'objectif est ainsi de développer de nouveaux usages culturels numériques pour le grand public.

■ **La diffusion, la valorisation et le partage des données publiques culturelles constituent un enjeu stratégique pour le ministère**

Le ministère de la Culture et de la Communication s'est fixé pour objectif de faciliter la transmission des savoirs et de démocratiser l'accès au patrimoine numérique, afin de répondre à l'enjeu du renouvellement des pratiques culturelles.

Aussi, les structures culturelles, positionnées en centres de ressources dans le domaine des pratiques culturelles et artistiques numériques innovantes (soutien à la création, diffusion et médiation), notamment en faveur des jeunes, seront particulièrement soutenues.



Une nouvelle version du site Internet *culture.fr*, outil stratégique du service public numérique pour la diffusion et la valorisation de ses contenus culturels, sera proposée en 2012. Elle aura notamment pour vocation de créer les conditions de réutilisation et d'appropriation par des tiers des ressources culturelles numériques.

Le ministère poursuivra le développement du portail *histoiresdesarts.culture.fr* et des outils lancés en 2011 : blog dédié aux enjeux croisés de la culture et du numérique (*C/Blog*), utilisation de Twitter et des réseaux sociaux.

Le ministère s'engagera enfin dans la mise en œuvre d'un projet ambitieux et innovant d'extraction des données de Wikipédia. L'objectif est de proposer une version web sémantique de Wikipédia, qui comprend 1,13 million de pages, dont plus de la moitié ont un contenu éducatif ou culturel. Cet outil jouera un rôle moteur dans la politique de promotion, de valorisation et de partage du patrimoine culturel immatériel. Il permettra au ministère de se positionner comme initiateur d'un projet créateur de valeur et rassemblant l'ensemble des acteurs de la communauté numérique : les producteurs de contenus (éditeurs, détenteurs des données publiques culturelles numériques primaires ou éditorialisées), les opérateurs de diffusion et les usagers du numérique.

■ **Les « investissements d'avenir » : numérisation des contenus patrimoniaux et développement de nouveaux modes de valorisation**

En complément des actions engagées par le ministère et les institutions culturelles, les « Investissements d'avenir » constituent un formidable accélérateur pour la politique de numérisation et de valorisation des ressources culturelles et de diffusion de ces contenus.

Sur le total de 4,5 Md€ d'investissements d'avenir destinés à l'économie numérique, 750 M€ sont prévus pour la numérisation des contenus culturels, scientifiques et éducatifs.

Plusieurs dispositifs associant secteur privé et institutions culturelles ont été lancés en 2011 et seront poursuivis et complétés en 2012, en lien avec le Commissariat général à l'investissement :

- la numérisation des livres indisponibles du xx^e siècle sous droits : un accord cadre entre la BnF, le Syndicat national de l'Édition et la Société des gens de lettres a été signé en février 2011. Un corpus de 500 000 livres pourraient ainsi être numérisés d'ici à 5 ans ;
- la numérisation des œuvres du patrimoine cinématographiques : un accord cadre entre le CNC et les principales entreprises détentrices de catalogues de films a été conclu en mai 2011. Il permettra la numérisation d'au moins 1 000 œuvres cinématographiques de long métrage ;
- la numérisation et la valorisation des collections de la BnF : un appel à partenariat avec le secteur privé a été lancé le 6 juillet 2011, afin d'accélérer la numérisation des collections de la BnF. La BnF a identifié douze corpus susceptibles d'être numérisés dans ce cadre (photographie, cinéma français des origines à la deuxième guerre mondiale, presse française de 1780 à 1940...). La numérisation de ces ensembles permettrait de tripler le volume actuel de GALLICA (1,5 million de documents). Ce projet s'accompagne de la création d'une filiale de la BnF, « BnF Partenariats », chargée de conclure des accords de numérisation et de valorisation commerciale des collections, dans le respect des recommandations du Comité des Sages de l'Union européenne.

Par ailleurs, le premier appel à projets de recherche et développement « technologies de numérisation et valorisation des contenus culturels, scientifiques et éducatifs », lancé en décembre 2010 pour soutenir des projets communs entre fournisseurs de contenus, acteurs technologiques et organismes de recherche, devrait connaître des prolongements d'ici à la fin de l'année.



LE SOUTIEN DU MINISTÈRE À L'OUTRE-MER

54 M€ SERONT CONSACRÉS
À LA MISE EN OEUVRE DU
PLAN POUR L'OUTRE-MER
EN 2012

L'ambition du ministère pour l'Outre-mer s'inscrit dans un plan d'action ministériel, que le ministre a présenté, lors de chacun de ses déplacements, à l'ensemble des représentants élus des collectivités territoriales et aux partenaires et acteurs de la vie artistique et culturelle.

Huit objectifs opérationnels communs à l'ensemble des régions ultramarines se déclinent pour chacun des territoires en fonction de leurs spécificités historiques, sociales et culturelles :

- 1 - Reconnaître l'histoire, les cultures, et les populations d'Outre-mer ;
- 2 - Promouvoir les cultures et les artistes ultramarins, en Outre-mer aussi bien qu'en métropole ;
- 3 - Développer les actions de formation des jeunes et de professionnalisation des acteurs culturels ;
- 4 - Développer l'accès au livre et de la lecture ;
- 5 - Renforcer le lien entre tourisme et culture ;
- 6 - Renforcer les actions en matière d'architecture et d'urbanisme ;
- 7 - Amplifier les coopérations régionales et internationales ;
- 8 - Adapter l'action administrative du ministère de la Culture à la spécificité et à la diversité des territoires ultra-marins.

Les caractéristiques du plan pour l'Outre-mer reposent sur une démarche de partenariat avec les collectivités territoriales visant à soutenir, expertiser, accompagner les projets qu'elles élaborent, et renforcer ainsi durablement leur capacité de développement culturel. Cette démarche de long terme vise à recréer les conditions d'une réappropriation des pratiques culturelles par tous les publics, et fait de la formation la priorité absolue.

Ce plan sera financé à hauteur de 54 M€ en 2012 :

- l'effort financier de 7 M€ pour l'ensemble de l'Outre-mer, décidé dès 2010, reconduit en 2011, se poursuivra en 2012 ;
- les mesures relatives à l'audiovisuel se développeront dans le cadre fixé par le Comité Interministériel de l'Outre-mer (CIOM) du 6 novembre 2009. Elles représentent un budget de 47 M€.

L'essor de la production audiovisuelle et de la diffusion locales sera ainsi conforté en 2012. **Au total, depuis 2009, les budgets des directions des affaires culturelles (DAC) des départements et collectivités d'Outre-mer ont augmenté de 20 %.**



Cet effort se répartit de la manière suivante :

1) Le financement prioritaire des études portant sur les grands projets structurants souhaités par les collectivités locales dans les DOM. Ces études doivent permettre d'identifier des programmes d'investissement pluriannuels collectivités/Etat capables d'attirer des financements européens et privés, en complément des financements publics. Parmi les projets concernés figurent notamment la « **Maison des cultures et de la mémoire de Guyane** » à Cayenne, le **Musée des civilisations amérindiennes des petites Antilles et le projet de musée et de centre culturel à Mayotte.**

2) La protection et la mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel, qui concentre 60 % de l'effort Outre-mer :

- les anciennes habitations historiques (habitations coloniales et cases d'esclaves), les forts (fort Saint-Louis en Martinique par exemple), les maisons créoles, les édifices religieux (cathédrale de Basse-Terre en Guadeloupe), le patrimoine maritime ou industriel (le Grand Marché de Saint-Denis à la Réunion, les entrepôts Kerveguen situés sur le port de Saint-Pierre à la Réunion, l'Habitation caféière de La Gravelière en Guadeloupe), le bâti vernaculaire (maison en bois des pêcheurs de Saint-Pierre-et-Miquelon) ;

- le patrimoine amérindien, mélanésien, polynésien ;

- le patrimoine pénitentiaire des bagnes de Guyane (camp de la transportation de Saint-Laurent du Maroni, îles du Salut) ;

- le patrimoine oral plurilingue de l'Outre-mer (pérennisation d'un fonds incitatif pour le développement linguistique des Outre-mer). L'organisation des **états généraux du multilinguisme en décembre 2011, en Guyane, dans le cadre de l'Année des Outre-mer,** va être déterminante pour les actions à conduire dans ce domaine dès 2012 ;

- l'attribution du label « Villes et pays d'art et d'histoire » (exemples de Basse-Terre en Guadeloupe et de Saint-Laurent du Maroni en Guyane), facteur de développement touristique important et instrument d'appropriation de leur patrimoine par les populations locales grâce aux actions pédagogiques.

3) La Promotion des cultures et les artistes ultramarins, en Outre-mer aussi bien qu'en métropole :

- **l'agence de promotion des cultures d'Outre-mer, mesure phare du CIOM du 6 novembre 2009, sera créée et son directeur sera installé dès 2012.** L'année 2012 sera une année de montée en charge progressive des activités de l'agence, et de préfiguration d'un établissement public de coopération culturelle. Le ministère de la Culture et de la Communication contribuera au fonctionnement de cette agence.

- la promotion des cultures et des artistes ultramarins passe, également, par **l'avancée significative de l'action du ministère dans le domaine de la création, qui se poursuivra en 2012.**



Il faut retenir, à ce titre :

- **le soutien du ministère à la modernisation d'équipements culturels** (le Centre régional d'art dramatique de l'océan indien à la Réunion, le Centre des arts en Guadeloupe, ou l'équipement de salles pour la diffusion numérique de spectacles à la Réunion) ;

- **la priorité donnée, en partenariat avec les collectivités, au désenclavement et au développement de dispositifs favorisant la mobilité des artistes, des techniciens du spectacle, ainsi que la circulation des œuvres ultramarines**, que permet notamment le fonds d'aide aux échanges artistiques et culturels pour l'Outre-mer (FEAC). Des partenariats s'établissent avec les scènes nationales métropolitaines, des opérateurs nationaux comme l'établissement public du parc et de la Grande halle de la Villette, le Centre national des arts plastiques (aide à la première exposition en métropole d'artistes plasticiens ultramarins), ainsi qu'avec le TOMA (le Théâtre de l'Outre-mer en Avignon) ;

- à l'initiative des DAC d'Outre-mer, les **résidences croisées d'artistes dans leur environnement international** continueront à se développer, notamment avec le Brésil, le Surinam, les pays de la Caraïbe, ainsi que les territoires francophones d'Amérique du Nord.

Le premier bilan de l'Année des Outre-mer en 2011 est très positif quant à la diffusion des œuvres ultramarines : 60 % des subventions accordées par le commissariat général à l'Outre-mer ont porté sur les champs culturels.

La programmation extrêmement riche dans les domaines de la musique, de la danse, du théâtre, de la littérature, de l'architecture et du patrimoine, dans les musées, sur l'ensemble des territoires et partout dans l'hexagone, aura incontestablement contribué à expliciter la place spécifique des Outre-mer dans la France d'aujourd'hui, et à inscrire durablement la promotion et la diffusion des cultures ultra-marines.

4) La poursuite du développement de l'éducation artistique et culturelle des jeunes, et des actions de professionnalisation des acteurs culturels, en partenariat avec les rectorats, et en soutien des collectivités territoriales.

5) La mise en place de mesures adaptées en faveur des jeunes publics dans le cadre du plan pour le développement de la lecture.

Ces mesures permettront de renforcer le réseau des bibliothèques-médiathèques et d'y développer l'accès aux services numériques, ainsi que de soutenir le secteur marchand (librairies, édition).